

**Méritocratie,
héritocratie,
élitocratie...
Où est la démocratie ?**

Cahier n°21 - 2023

SOMMAIRE

Introduction Du mérite des élites, une affaire d'héritage ? <i>Pierre Mièle</i>	p.7
Définir la méritocratie <i>Jean-Pierre Renou</i>	p.9
Méritocratie ou héritocratie ? <i>Claire Chaussade</i>	p.15
Démocratie ou élitocratie ? <i>Pierre Mièle</i>	p.19
Les élites ? Quelles élites ? <i>Claire Chaussade</i>	p.25
De la légitimité des élites dirigeantes <i>Pierre Mièle</i>	p.31
Les élites, de l’Ancien Régime à l’Empire <i>Philippe BOURDIN</i>	p.35
Le mérite en milieu scolaire <i>Michel Amrein</i>	p.61
Liste des cahiers publiés par le Cercle Condorcet du Puy-de-Dôme	p.71

Avant-propos

Pierre Miele, président du Cercle Condorcet de Clermont-Ferrand

Depuis sa création en 1993, le Cercle Condorcet de Clermont-Ferrand publie régulièrement un livret de réflexions sur un thème choisi par ses membres parmi ceux que l'actualité met à l'ordre du jour, concernant la vie citoyenne, les valeurs de la République, l'éducation.

Ce **21ème livret** est consacré au mérite ou plus exactement au statut que prend le mérite lorsqu'il devient justification du pouvoir exercé par une "élite dirigeante", que ce mérite et ce pouvoir se transmettent par héritage ou non. Ce thème de réflexion intervient également dans un contexte d'interrogation d'une part sur la fonction des "Grandes Ecoles", les caractéristiques sociales de ceux qui y accèdent et en sortent comme élites dirigeantes, d'autre part sur la formation des "premiers de cordée", en particulier quand l'élitisme est une constante de notre Ecole, hypocritement dénoncée par ceux qui l'entretiennent et en sont les gagnants, enfin sur la main mise et l'entre-soi de ces élites qui possèdent les leviers du pouvoir, pervertissant quelquefois la démocratie qui peine à résister.

L'ambition du Cercle est d'instruire le sujet en référence aux principes humanistes que nous défendons, et d'outiller la réflexion des citoyens auxquels il s'adresse. Mais le sujet est vaste et complexe et nos capacités d'investigation limitées...

Comme pour les cahiers précédents, des membres du Cercle se sont proposés pour étudier un aspect du sujet ; ils ont mené leurs propres investigations et lectures, et en ont présenté une synthèse au cours d'une des réunions mensuelles du groupe, pour discussion.

Le résultat est un ensemble de productions écrites, revues par un comité de lecture qui a veillé à la cohérence d'ensemble : l'originalité des travaux et des modes d'expression de chacun sont respectés.

Que les auteurs soient ici remerciés ainsi que tous les membres du Cercle qui ont contribué à ce livret par leur participation aux débats et par leur vigilance.

Remerciements : à la Fédération départementale, Ligue de l'Enseignement du Puy-de-Dôme et à l'équipe de rédaction d'Auvergne Laïque, pour leur soutien à la diffusion de nos travaux.

Introduction

Du mérite des élites, une affaire d'héritage ?

Pierre Miele

Le constat n'est pas nouveau : les hauts niveaux d'études et de diplômes sont atteints principalement par les descendants de ceux qui les avaient atteints avant eux, et ces descendants occupent à la suite les places réservées à ces seuls diplômés, comme par héritage : ils constituent l'essentiel de l'élite dirigeante dans notre pays.

Le constat n'est pas nouveau, mais il est devenu si flagrant, si massif que plus personne ne songe à le nier. Au contraire, dans la sphère du haut, il est de bon ton de s'en offusquer et d'en rejeter la responsabilité sur l'école publique accusée non seulement d'être incapable de réaliser "l'égalité des chances", mais en plus d'être elle-même élitiste !

Bourdieu et Passeron avaient décrit le phénomène il y a plus de 50 ans. Les Grandes Ecoles dont Sciences Po et l'ENA, et dans une moindre mesure, notre système universitaire, l'ont amplifié dans les décennies suivantes. Ces institutions ne font en réalité qu'entretenir un édifice socio-culturel dont elles sont à la fois le produit et l'instrument.

L'école de la République telle qu'elle avait été définie par Condorcet, initiée par Jules Ferry, haranguée par Jaurès... est donc loin de réaliser aujourd'hui l'idéal républicain.

Entre temps, un visionnaire (le sociologue Michael Young, *The Rise of the Meritocracy*, 1958) avait imaginé que les "meilleurs produits" du système finiraient par s'approprier le gouvernement de tous les autres, dans une course au mérite (celui sanctionné par les diplômés) dans laquelle ils partent gagnants. Il avait prédit cet avènement pour les années 2040 mais il semble bien que nous y sommes déjà largement ; et c'est bien cette course qui fut organisée jusqu'à aujourd'hui par les gouvernements successifs, délibérément, sans assurer une réelle égalité des chances, et avec, comme pour confirmer la généralité, des cas d'exception à l'arrivée, rares et fiers (à raison) de s'afficher "purs produits de la méritocratie républicaine".

La méritocratie n'est républicaine qu'en exception, tandis qu'en général elle produit, selon une terminologie qui pourrait devenir officielle, des *premiers de cordée* et des *décivilisés* ! Entre les deux, la masse des petits soldats... des sans grade.

Ce qui est en question dans notre étude, ce n'est pas **le mérite individuel** qui distingue des individus dans tous les domaines de l'activité humaine, mais le système de hiérarchisation sociale qui a créé et entretient ses filières de reproduction de ses élites dirigeantes pour assurer sa pérennité. **Le mérite érigé en critère de légitimité** pour l'accès aux positions sociales, est en fait celui qu'assure le passage par ces filières très sélectives, tandis que ce passage est lui-même assuré, à quelques exceptions près, par l'appartenance sociale d'origine. Il faut passer par ces filières pour mériter de faire partie des élites dirigeantes. Et il faut en être issu pour pouvoir passer...

Les travaux présentés, après un rappel sur l'origine de l'expression "méritocratie", argumentent la réalité de ce phénomène et ses présents dangers pour notre démocratie, tandis que, dans une approche historique approfondie, Philippe Bourdin montre comment, pendant la période post révolutionnaire, des élites successives se sont imposées avec des sources de légitimité successives mises en avant pour "mériter" de dominer le peuple, toujours au profit d'une catégorie ou classe restreinte.

La méritocratie

Jean-Pierre Renou

Selon le Larousse, **la méritocratie** est le système dans lequel le mérite détermine la hiérarchie. Ce mot est apparu au XX^{ème} siècle sous la plume du sociologue Michael Young. Cependant, le principe de méritocratie est né au siècle des Lumières et se matérialise pendant la Révolution Française avec l'article premier de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen : *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits*. Ainsi il est affirmé que ce n'est plus la naissance qui détermine les positions sociales.

Il n'est donc pas étonnant que le système scolaire prenne dans cette perspective une importance capitale.

Par ailleurs, l'article 11 de cette même déclaration de 1789 précise que *tout citoyen peut [...] parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi*. Aussi, je m'intéresserai dans la seconde partie aux abus de certaines élites qui justifient de leur titre, pour parler avec assurance des sujets hors de leur compétence à travers les moyens médiatiques

1- Le système scolaire et la méritocratie

Historique

En 1791, Condorcet, préconise dans son rapport sur l'instruction publique, que le système public d'enseignement doit instruire et non éduquer, le rôle d'éducation est dévolu à la famille. L'enseignement public, géré par l'Etat, doit-il avoir pour mission d'éduquer dans les 2 sens du terme : épanouir la personnalité de l'enfant et aussi devenir un citoyen, tout en évitant l'embrigadement ?

Sous la III^{ème} République, l'école de Jules Ferry rend l'école obligatoire. Il s'agit alors de transmettre des connaissances qui constituent la base d'une culture commune des citoyens. Cette culture est nécessaire pour assurer l'unité de la République. Elle s'effectuera dans le cadre de l'école primaire. Il ne s'agit pas d'instruire tous les élèves pour qu'ils intègrent le collège, puis le lycée. L'élève doit acquérir la liberté de réfléchir et de penser par lui-même. Cette émancipation de l'individu s'accompagne d'une morale républicaine du Devoir sous

tendue par la raison. Le citoyen doit connaître les valeurs fondamentales de base qui lui permettent d'assurer son rôle d'électeur. Par sa présence à l'école publique, le jeune homme, malheureusement pas encore la jeune fille, acquiert la possibilité de participer à la vie démocratique, libéré, en principe, de toutes pressions sociales ou religieuses. L'amélioration générale des connaissances - en premier lieu l'alphabétisation - était le principal objectif de l'école primaire de la III^{ème} république. La scolarité n'est obligatoire que jusqu'à 13 ans et le secondaire devient vraiment gratuit seulement dans les années 30. Néanmoins, l'école autorise une lente mobilité sociale. Les enfants des milieux les plus modestes sont dirigés vers l'Ecole Primaire Supérieure si leurs résultats scolaires sont bons. Le parcours se poursuit souvent dans les écoles normales d'instituteurs. L'ascenseur social n'est pas bloqué et les élèves méritants de la deuxième génération pouvait espérer parvenir à entrer dans les Grandes écoles. Ce fut le cas pour Georges Pompidou dont le grand père était paysan et le père instituteur ou Jaurès issu d'une famille qui a évolué de la paysannerie vers la bourgeoisie provinciale. Ces exemples sont peu répandus et ne représentent en aucun cas un caractère universel.

La méritocratie aujourd'hui

Le paysage est différent aujourd'hui. Le terme méritocratie concerne le jeune qui d'un milieu social défavorisé accède directement aux filières d'élite. L'institution scolaire se voit de plus en plus chargée de la tâche de sélection qui a pour effet de marquer profondément notre vie en fonction du type et de la durée de nos études. Comment évaluer un élève de façon objective, sur ses savoirs, sur ses efforts, sur ses facilités...? Est-il possible de connaître précisément la part de la responsabilité individuelle de l'élève, justifiant son mérite ? La mesure du mérite apparaît difficile voire impossible. De plus, les taux de réussite très élevés au baccalauréat ces dernières années, a pour effet de niveler voire de dévaluer ce diplôme. Si le cursus scolaire se déplace, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir, la frontière reste, malgré tout, toujours inchangée. La voie d'accès aux élites passe par les classes préparatoires dans les lycées, où la diversité sociale est quasi inexistante.

Pierre Bourdieu avait, déjà en 1964, énergiquement critiqué le système scolaire pour sa participation à légitimer les inégalités : la sélection scolaire transformerait les inégalités sociales en inégalités scolaires. Il est effectivement difficile de nier la différence entre un lycée

en Seine Saint Denis et un lycée parisien comme Louis le Grand. Les rapports avec la culture varient grandement.

Dès les années 2000, les grandes écoles avaient fait le constat du manque d'ouverture sociale et culturelle du recrutement dans leurs établissements. Sciences Po lance en 2001 le dispositif des Conventions Éducation Prioritaire (CEP), une voie d'accès sélective destinée aux élèves issus des lycées relevant de l'éducation prioritaire. Après 20 ans d'existence et plus de 2000 lycéens admis, ce dispositif de discrimination positive perdure. Paradoxalement, les bénéficiaires de cette filière spécifique –CEP– sont les premiers à critiquer le système. Ce type de méritocratie permettrait, d'après certains, de légitimer des privilèges d'une classe sociale qui généreusement laisserait quelques places aux enfants des plus défavorisés. Il ne faut pas oublier le paradoxe : tout en se donnant "*bonne conscience*", ce dispositif contribue à l'égalité des chances mais ne réduit pas les inégalités dans la société. Le fossé entre les élites et le reste de la population n'est-il pas en train de s'élargir, du fait du sentiment de supériorité de ces derniers ? Le mouvement des "*gilets jaunes*" en serait-il une des manifestations ? En réussissant un concours pour intégrer une Grande Ecole, l'étudiant prendrait-il conscience d'appartenir à une élite ? Ressentirait-il une très haute sympathie pour lui-même au point de n'avoir plus à faire ses preuves et de penser se suffire à lui-même du fait de ses qualités personnelles ?

2- Le nouveau visage des *méritocrates*

La liberté d'expression est un droit qui exige aussi un devoir. Une opinion n'est nullement une vérité. Pourtant nous adhérons plus facilement à une thèse qui nous plaît ; surtout si celle-ci provient d'une personnalité qui fait autorité. Les informations mensongères ne sont pas nées au XXI^{ème} siècle, mais nous pouvons néanmoins regretter leur libre circulation à travers les réseaux sociaux. Dans notre République, nous jouissons de la liberté de parole. Il apparait donc difficile de faire appel à une quelconque censure. Cependant certains gourous jouissent d'une aura tout à fait acceptable dans leurs domaines de compétences mais qui peut devenir dangereuse, voire perverse hors de celle-ci.

Ainsi en 1999, Claude Allègre, reconnu mondialement pour ses travaux en Géochimie, ministre en poste, a eu non seulement une attitude de déni sur le réchauffement climatique, mais aussi méprisante envers les experts en climatologie qu'il jugeait incompétents.

Avec l'épidémie de la Covid-19, nombreux ont été ceux qui, abusant de leur titre, l'ont suivi. En mai 2021 Luc Montagnier soutient que les variants de la Covid-19 sont dus à la vaccination au grand dam de ses confrères spécialistes en virologie. Ces derniers ont heureusement le courage de déclarer : " *Nous, académiciens des sciences et/ou académiciens de médecine, ne pouvons accepter d'un de nos confrères qu'il utilise son prix Nobel pour diffuser, hors de champ de ses compétences, des messages dangereux pour la santé, au mépris de l'éthique qui doit présider à la science et à la médecine.*" Pétition dans la presse en novembre 2017

Avant lui, au printemps 2020, le professeur Raoult, promulgue comme vérité sa propre intuition. Ce qui apparait le plus surprenant, mais aussi le plus grave c'est le soutien de certains politiques incompetents notoires en médecine. Un ancien ministre de la Santé lance même une pétition pour l'application du traitement. Ainsi, selon lui, l'opinion public aurait le droit de se substituer à une entité indépendante et qualifiée pour valider un traitement thérapeutique.

Tout ceci ne serait-il pas le révélateur d'une perte de confiance des élites par un grand nombre de nos concitoyens ? Alessandro BARICCO le précise dans son article "*la faillite des élites*" paru dans le journal "*Le un*" en octobre 2019 " *Remplacer la culture par l'apparente clarté d'une pensée élémentaire ... équivaut à se désarmer volontairement et aller au massacre*". Est-il encore possible pour les hommes du XXI^{ème} siècle d'avoir une prise de conscience suffisante pour penser et imaginer le futur ? pour redonner un sens aux mots : développements et progrès ? Nous pouvons encore l'envisager si nous investissons plus que jamais dans l'éducation.

Concluons ce propos par une citation d'Etienne Klein :

Lorsque, d'un côté, l'inculture prend le pouvoir, que, de l'autre, l'argument d'autorité écrase tout sur son passage, lorsque la crédibilité de la recherche ploie sous la force de l'événement et de l'opinion, comment conserver le goût du vrai – celui de découvrir, d'apprendre, de comprendre ?

Ouvrages consultés:

-d'*Axel Kahn* : Et le bien dans tout ça ?

-d'*Etienne Klein* : Le Goût du vrai

-de *J-François Sirinelli* : Ce monde que nous avons perdu.

Méritocratie ou héritocratie ?

Claire Chaussade

De temps en temps les médias parlent de « belles réussites », de « jeunes qui en veulent », s'en « sortent ». Mais on oublie les lycéens et étudiants qui ont enchaîné les déconvenues et rejoignent les milieux dont ils sont issus. Car les grandes écoles occupent toujours des places bien précises dans les hiérarchies qui échappent aux profanes. Car si l'héritage se reproduit, le mérite, lui, se fabrique à chaque époque au travers des pratiques, des stratégies dans lesquelles les élites baignent facilement. Pourtant il y eut un siècle et demi de réformes, de débats et de combats autour du mérite et des filières d'élite.

L'économiste T. Piketty a mis en évidence le retour en force des inégalités de patrimoine, et en regard, la tendance des filières d'élite qui ont accru leur sélectivité dans un contexte de massification de l'enseignement supérieur qui est perçue comme une menace de dévaluation pour elles.

L'héritocratie n'est pas une méritocratie dégénérée : elle désigne l'ensemble des capacités d'agir, individuelles et collectives que les grandes écoles, et plus largement les filières d'élite mettent en œuvre à chaque période pour conserver ou accroître leurs privilèges et leur légitimité face aux crises, critiques ou réformes susceptibles d'aller contre leurs intérêts. Cela renvoie aussi aux stratégies de résistance et de promotion que les institutions de formation placées au sommet des hiérarchies scolaires ont dû déployer face aux attaques. On peut alors repenser la reproduction sociale au-delà de l'opposition usuelle entre le mérite et l'héritage.

Autrement dit on peut se demander comment les héritiers arrivent à persévérer dans leur être social.

On peut en fait analyser cette reproduction sociale comme le fruit de dynamiques contradictoires, de changements et de luttes historiques. Certes, le poids et la persistance de l'héritage culturel s'expliquent par l'existence de stratégies scolaires qui permettent à certaines familles d'assurer la transmission d'un patrimoine immatériel à travers l'acquisition de titres scolaires rares et de pratiques de sociabilités distinctives. Mais à force de se focaliser sur les stratégies des élèves, de leurs parents ou de leur entourage, on risque de perdre de vue ce que la

reproduction sociale doit à l'histoire des politiques scolaires et des institutions de formation chargées de sélectionner les différentes élites (politiques, administratives, économiques, intellectuelles) et de légitimer leur pouvoir au nom du mérite.

On pourrait penser que les bourses et les concours instaurés dès la 3^{ème} République auraient suffi à régler la « question sociale » ; or même Polytechnique tout comme la « rue d'Ulm » ont eu pendant longtemps un recrutement qui n'était pas à l'image du pays. En effet on a oublié combien étaient séparés l'enseignement primaire et secondaire ; et même la distinction dans le secondaire entre la section classique (avec latin) prisée par la culture bourgeoise et la section secondaire. Pourtant la figure du boursier occupe dans l'idéologie républicaine une place éminente (en tant qu'allégorie égalitaire ?)

Les critiques les plus virulentes contre les « sciences po », Saint-Cyr, l'X, Centrale dans les années 1930 vinrent d'abord des communistes pour qui ces écoles symbolisaient la « féodalité financière de la France », les « 200 familles ». Ces tensions connurent leur apogée lorsque Jean Zay, ministre de l'éducation du Front populaire proposa la création d'une école d'administration publique, concurrençant directement les « sciences Po ». Mais la fronde suscitée par cette idée, l'affaiblissement de la gauche puis le déclenchement de la guerre, anéantirent ce projet.

En 1945 se reposa la question de la réforme avortée de Jean Zay ; finalement Sciences po fut dissoute mais réapparut aussitôt, gérant un IEP de Paris en fondation de droit privé et des IEP en province. L'ENA créée en 1945 après des débuts difficiles a élargi son offre d'entrée en créant à côté d'un concours externe réservé aux étudiants un second concours pour les fonctionnaires (4 ans de service minimum) un concours interne sans condition de diplôme.

Ce rapide survol de quelques faits marquants pour indiquer que nos prédécesseurs n'ont pas été aveugles quant aux besoins de changements et à la recherche d'une meilleure façon de sélectionner ceux qui auront la charge, et le privilège de diriger le pays. Bien que beaucoup aient pensé qu'il serait mieux d'appliquer le « théorème du guépard » (allusion au roman de Lampedusa : « si nous voulons que tout reste en l'état, il faut que tout change » comme le dit le héros Tancredi disposé à la Révolution à condition de garder son rang).

La haute fonction publique semble aux yeux d'un bon nombre de

français avoir cessé de défendre l'intérêt général comme si cette oligarchie ne défendait que son propre intérêt et surtout celui de « la finance ». On en vient à se demander si la République dispose d'une haute fonction publique fidèle à ses valeurs.....

Aujourd'hui, face à la montée en puissance d'un capitalisme d'actionnaires, l'Etat aurait plus que jamais besoin d'une haute fonction publique dévouée et désintéressée pour servir et défendre l'intérêt général ; il faudrait qu'elle soit composite et égalitaire, imaginative et représentative de la diversité des origines des citoyens et de leur diversité sociale. Pour illustrer cette nécessité , on peut lire dans le rapport 2016 du jury du concours d'entrée à l'ENA qu'il y a une inquiétude sur l' « absence de sens critique » des candidats, de leur « incapacité à prendre de la hauteur », de leur « conformisme » ; ou encore celui de 2017 qui s'affole d'une « certaine unicité de vues entre les candidats », de la « frilosité » qui empêcherait les aspirants énarques de « proposer une réflexion, une vision personnelle du sujet », des « raisonnements formatés ».

« La vie humaine n'est point une lutte où des rivaux se disputent des prix ; c'est un voyage que des frères font en commun, et où chacun employant ses forces pour le bien de tous, en est récompensé par les douceurs d'une bienveillance réciproque, par la jouissance attachée au sentiment d'avoir mérité la reconnaissance ou l'estime. Une émulation qui aurait pour principe le désir d'être aimé, ou celui d'être considéré pour des qualités absolues, et non pour sa supériorité sur autrui, pourrait devenir aussi très puissante ; elle aurait l'avantage de développer et de fortifier les sentiments dont il est utile de faire prendre l'habitude ; tandis que ces couronnes de nos collèges sous lesquelles un écolier se croit déjà un grand homme, ne font naître qu'une vanité puérile dont une sage instruction devrait chercher à nous préserver, si malheureusement le germe en était dans la nature, et non dans nos maladroites institutions. L'habitude de vouloir être le premier est un ridicule ou un malheur pour celui à qui on la fait contracter, et une véritable calamité pour ceux que le sort condamne à vivre auprès de lui. Celle du besoin de mériter l'estime conduit, au contraire, à cette paix intérieure qui seule rend le bonheur possible et la vertu facile ».

Condorcet. Premier mémoire sur l'instruction publique

Démocratie ou élitocratie ?

Pierre Miele

Sommes-nous encore en République ? Sans doute oui, mais encore faut-il préciser de quelle sorte de république il s'agit. Est-elle bien « démocratique » comme elle s'affirme et comme on aimerait le croire ?

La république est un système politique dans lequel la souveraineté appartient au peuple qui exerce le pouvoir politique directement ou par l'intermédiaire de représentants élus, peut-on lire sur Wikipedia, ce qui remonte à Platon. Cette souveraineté est censée garantir l'intérêt général. Mais la représentation du peuple peut prendre des formes diverses. Dans certaine « République populaire », la représentation du peuple est assurée par le Parti unique qui définit l'intérêt général et le pouvoir revient donc aux chefs du Parti qui gouvernent au bénéfice d'une oligarchie. En « République islamique », l'intérêt général est défini par la loi islamique et le pouvoir doit donc être assuré par les meilleurs serviteurs de cette loi qui gouvernent au service de leurs bienfaiteurs. En République française...

Pour Condorcet, les gouvernants doivent être élus, et les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire séparés, car ce sont des conditions de cette souveraineté. Puisque le peuple est souverain, la République ne pourra que servir l'intérêt général. Pour cela, l'organisation des pouvoirs et les droits fondamentaux constitutifs de l'intérêt général sont exprimés à travers une Constitution. Condorcet définissait par là une « **République de raison** » : l'instruction publique est nécessaire à son fonctionnement car seul un peuple éclairé peut imposer, à travers ses représentants élus à choisir parmi les meilleurs, des décisions d'intérêt général, ce qui est bon, ou juste, car vrai en l'état des connaissances, et échapper ainsi aux charlatans. Et les lois, la Constitution elle-même, sont perfectibles donc révisables, par la volonté du peuple. Il faut donc des sachants pour éclairer les citoyens : la République des Lumières a **besoin d'une élite lumineuse** (reconnaissance académique) **et élue** (reconnaissance populaire). Condorcet a bien conscience que ces élites, à commencer par les professeurs, pourraient détourner leurs prérogatives et la confiance qui leur est accordée, véhiculer des contre-vérités, des croyances et servir des intérêts particuliers. Il prône donc des instances de contrôle, devant lesquelles, les élites seront responsables. Retenons qu'en République de raison, le **critère de**

légitimité de l'élite est la connaissance (garantie de la vérité, du bien et du juste, donc de l'intérêt général). Et que la démocratie nécessite des **instances de contrôle**.

Notre République a bien une Constitution et les valeurs qu'elle proclame définissent l'intérêt général : liberté, égalité, fraternité, laïcité, respect des Droits de l'Homme et du citoyen ; elle est « démocratique » au sens où la représentation du peuple est le résultat d'un processus électoral ; et les différentes instances de décision y sont définies, avec séparation des pouvoirs. Une République de raison donc, mais qu'en est-il à l'épreuve des faits ?

Le taux d'abstention aux élections est un symptôme dérangeant : "*La démocratie ne fonctionne plus*" constatent en chœur ceux qui ont été en charge de la faire fonctionner... Mais s'interrogent-ils assez sur les causes ? L'intérêt général guide-t-il effectivement les décisions, et le « jeu électoral » est-il vraiment équitable dans la prise en compte des opinions, de la connaissance scientifique, et des conditions des individus et groupes sociaux ?

Des constats accablants

Plus personne ne le conteste : en contradiction avec les valeurs de la République, les inégalités sociales atteignent un niveau indécemment ! ^(1, 1bis) La logique du profit, de la rente, de la spéculation à libre cours, légalisée au nom de la mondialisation et encouragée au nom des vertus de l'excellence et du mérite individuel.

Une « élite possédante » (les 1%), dont quelques familles de milliardaires^(1ter), actives ou seulement rentières, hors sol, détient la richesse patrimoniale et financière ; elle détient aussi les moyens d'expression publique, les principaux media ⁽²⁾.

Une « élite dirigeante » (les 10% des hauts revenus), patrons et hauts fonctionnaires qui opérationnalisent et contrôlent, notables qui siègent dans les Conseils d'Administration, une certaine catégorie d'« intellectuels » qui conseillent, expliquent et justifient. Ils servent les intérêts des 1% en contrepartie de situations confortables.

Et le reste constitue ce que par opposition, ces élites elles-mêmes appellent le « peuple », cette grande majorité de gouvernés constituée de plusieurs strates : les « classes moyennes » (30%), professions libérales, cadres des entreprises, fonctionnaires, aux revenus très

inégaux mais redevables de l'impôt sur le revenu ; puis les « classes populaires » ou « la France d'en-bas ») : 60% des ménages ne gagnent pas assez pour payer l'impôt sur le revenu ; et parmi eux, se trouvent les « pauvres » (10% des familles vivent en dessous du seuil de pauvreté).

Des élites au pouvoir

Ces élites détiennent le pouvoir économique, le pouvoir hiérarchique statutaire, et le pouvoir d'expression culturelle et politique et donc le pouvoir d'influer sur les instances de décision politique à tous les échelons et celui de façonner l'opinion du « peuple » . Elles détiennent aussi le pouvoir de se maintenir et de se reproduire car elles en contrôlent les instruments ; elles ont même imposé le critère de leur légitimité , le **mérite**⁽³⁾, qualifié à l'occasion de « républicain », mythe qui résiste à la réalité statistique :

-l'héritage des biens assure l'hérédité de la richesse⁽⁴⁾ on nom du droit de propriété ;

-les lycées prestigieux et les « grandes écoles » assurent la sélection « au mérite »⁽⁵⁾ favorisée par l'héritage culturel et donc l'hérédité de la position sociale ;

-le système bancaire et ses instruments d'optimisation assurent l'enrichissement ; et la dette publique garantit le pouvoir de la finance sur les décisions politiques de l'Etat ;

-le mécénat culturel et sportif, tout en orientant les choix vers la rentabilité (le retour sur investissement), assure le contrôle de la culture, des sports et des loisirs , et donc des valeurs promues comme le culte du meilleur ;

-les medias diffusent le « prêt à penser » à grands renfort d'experts... , les « mots » à utiliser⁽⁶⁾, le récit national, et assurent la manipulation des émotions ;

-l'ostentation des grands événements, des challenges prestigieux, de la mode, du luxe, des objets d'art chèrement acquis , des châteaux et des yachts , l'étalage contrôlé de la vie privée des riches, divertissent le bon peuple et ce faisant le résignent ;

-l'entre-soi des quartiers chics, des clubs, think-tank et autres « réseaux sociaux » privés⁽⁷⁾, garantit la confidentialité de cette réalité d'affaires et de pouvoir (qu'on entrevoit quand un scandale éclate au grand jour).

Mais les élites sont elles-mêmes traversées par des conflits internes : conflits d'intérêt, luttes pour la suprématie dans le cadre de la concurrence ; conflits de « vision » ou de génération, sur la manière de pérenniser le fonctionnement "libéral" du monde : modernes vs anciens, progressistes vs conservateurs, Arnaud vs Bolloré ; le jeu de Monopoly est impitoyable. Ainsi, une élite peut en chasser une autre au sommet de l'Etat ou bien elles alternent.

Par tous ces moyens, la décision "démocratique" se trouve de fait confisquée par les « élites dirigeantes » dont les membres s'affrontent entre eux "au nom du peuple" sur la scène politique , et in fine par l'« élite possédante » qu'ils servent, dont ils sont à la fois les instruments et les bénéficiaires. C'est ainsi que la « démocratie » a cédé le pas à une « **élitocratie** ». Autrement dit les représentants du peuple, les gouvernements successifs, ont laissé détourner ou contourner les valeurs ! Les mêmes prônent volontiers le modèle américain (qui est l'archétype de l'élitocratie), et la démocratie participative locale (celle du « cause toujours »).

Reprendre le contrôle ?

Mais il n'est pas nouveau que les individus au pouvoir gouvernent en réalité pour satisfaire des intérêts très restreints. Dès la Renaissance, Machiavel avait exposé, dans *Le Prince*, comment le pouvoir devait se renforcer avec l'assentiment aveugle du peuple, par la ruse et la manipulation. E.Macron, dans ses voeux aux français en 2019 , n'avait-il pas déclaré, sans que les media ne le relèvent, dans un savant mélange de lucidité et de cynisme : "*Vous le voyez, nous sommes en train de vivre plusieurs bouleversements inédits : le capitalisme ultralibéral et financier trop souvent guidé par le court terme et l'avidité de quelques-uns, va vers sa fin ; notre malaise dans la civilisation occidentale et la crise de notre rêve européen sont là.*"

Si la démocratie n'est plus qu'un artifice, il reste à notre République quelques piliers qui garantissent encore, non sans difficulté, et pour combien de temps :

-l'égalité de traitement : la Justice, l'Ecole (publique), l'Hopital (public),

-la solidarité : la protection sociale (Sécu, etc...), le tissu associatif ; les vrais gens entre eux ;

-la liberté de pensée, la laïcité : les vrais intellectuels ne sont pas serviles ; ils ne sont pas non plus célèbres ni riches. Le peuple a aussi ses élites sans autre légitimité que la compétence ou l'engagement qui continuent d'agir, veiller, éclairer (et parfois se disputent une parcelle de pouvoir !).

Pour moins d'inégalités, il faudrait en décider, et donc décider de **contrôler** ce qui les engendre, et on ne peut donc pas compter pour cela sur le jeu démocratique tel qu'il est devenu. En attendant, deux populations coexistent, chacune avec ses catégories internes, sans se rencontrer et dans une quasi ignorance l'une de l'autre. Un abîme culturel et financier les sépare. L'une décide *élitocratiquement* du sort de l'autre. L'autre semble résignée, faute de perspective commune sans doute. La Boétie, dans son *Discours de la servitude volontaire*, se désolait de la tyrannie qui se maintenait par la soumission consentie des populations. « *Et pourtant ce tyran, seul, il n'est pas besoin de le combattre, ni même de s'en défendre ; il est défait de lui-même, pourvu que le pays ne consente point à la servitude* » .

Que *le peuple* n'y consente point ! Au détour d'une élection, un espoir qu'il reprenne le contrôle peut-il encore surgir ?

Quelques références :

1 - Rapport sur les inégalités mondiales 2022 - *Lucas Chancel (dir.), Thomas Piketty, Emmanuel Saez et Gabriel Zucman, Word Inequality Lab, déc. 2021.*

1bis- Rapports Oxfam France, dont <https://www.oxfamfrance.org/rapports/dans-le-monde-dapres-les-riches-font-secession/>, janv. 2022

1ter- Enquête: les familles les plus puissantes de France - *l'Express* 28 juin 2017

2 - Média français, qui possède quoi - <https://www.monde-diplomatique.fr/cartes/PPA> (poster)

3 - La bourgeoisie intellectuelle, une élite héréditaire - *Pierre Rimbert - Le Monde diplomatique - août 2020* <https://www.monde-diplomatique.fr/2020/08/RIMBERT/62101>

3bis - Elites et critères de légitimité dans différents régimes - P.Miele - Etude connexe

4 - Les inégalités en héritage - note du Conseil d'Analyse Economique (Matignon), *janv 2022* - <https://www.legifiscal.fr/actualites-fiscales/3019-cae-conseil-analyse-economique-heritage-nouvelle-proposition.html>

5 - Le façonnage des élites de la République - Culture générale et haute fonction publique - *Claire Oger, 2008*

6 - Dernières nouvelles du mensonge - *Anne-Cécile Robert - Lux, 2021- extraits en ligne*

7 - *Plongée dans le réseau social des grandes fortunes - Sébastien Julian - L'Express - 3 juil 2017*

Les élites, quelles élites ?

Claire CHAUSSADE

Notre pays est encore très largement une société de connivence et de privilèges [...] la rente est triomphante : dans les fortunes foncières, dans la collusion des privilèges, dans le recrutement des élites. Cette phrase figure dans le rapport de la Commission pour la libération de la croissance française commandé par le président Sarkozy à Jacques Attali ; le rapporteur adjoint de ladite commission était un certain Emmanuel Macron.

(Extrait du livre de Sébastien Le Fol : Reste à ta place)

1. Essai de définition

Le mot est prononcé : élites. Ailleurs est utilisé un autre vocabulaire : nomenklatura, oligarchie, establishment, mots correspondant à une autre réalité politique et/ou économique.

De quoi s'agit-il ?

D'une minorité qui se distingue ou est distinguée du groupe auquel elle appartient, et à qui est reconnue une supériorité. Dans son sens premier, il s'agit de la minorité d'individus qui, dans une société donnée exerce le pouvoir ; d'ailleurs on confond souvent « classe dominante » et « classe dirigeante ». Il y a des élites politiques, des élites administratives, des élites intellectuelles, et même des élites traditionnelles (l'ancienne noblesse qui subsiste par exemple).

Le terme d'élite vient de l'ancien français « eslit », participe passé du verbe élire, dérivé du latin « eligere » qui veut dire extraire, choisir, rassembler. Ce n'est qu'au milieu du XX^e siècle sous l'impulsion de la sociologie américaine que l'élite va être définie selon l'exercice du pouvoir : c'est bien une minorité qui commande la majorité. Cela devient problématique pour les sociétés démocratiques, car si l'élite existe hors du suffrage universel, elle est en quelque sorte illégitime.

Aujourd'hui, le terme semble définir plus largement l'occupation d'une position enviable.

Toujours pour élargir la compréhension du sens du mot, voici un extrait de l'Encyclopédie de la philosophie : « ce terme désigne une

minorité digne d'être choisie ; elle est socialement reconnue pour une quelconque supériorité et la possibilité d'influencer un ou tous les secteurs du système social. L'idée d'élite tend donc à coïncider avec l'idée d'une minorité politique dirigeante exerçant le commandement grâce aux circonstances de sa richesse, de ses titres ou de ses diplômes (...) une minorité organisée finit fatalement par prévaloir sur une majorité désorganisée ».

On peut voir alors le vocabulaire qui interroge :

Minorité - Commandement - Circonstance - Richesse - Titre - Diplôme
- Prévaloir sur une majorité

Au cours de l'histoire de la France, les élites n'ont pas toujours été les mêmes. Ainsi, et très brièvement, sous les régimes monarchiques, la noblesse et une partie du clergé en constituent l'essentiel, puis la Révolution l'éparpille et une nouvelle élite émerge sous Napoléon Bonaparte, la noblesse d'Empire, puis les Bourbons cherchent à restaurer la noblesse de l'Ancien régime. Après la révolution de 1830 une bourgeoisie émerge qui prend une grande place dans l'administration du pays. Ensuite le régime de Louis Philippe voit les aspirations libérales du peuple exiger une autre représentation et en 1848 a lieu au suffrage universel (masculin) l'élection du Président de la République. Le second Empire concentre l'essentiel des pouvoirs entre les mains d'un Président devenu Empereur jusqu'à la proclamation de la République après Sedan en 1870.

Avec la République un système électif prévaut sur le territoire, à différents niveaux ; il y a désormais des élus faisant fonctionner un système politique dans lequel le peuple est souverain, et où il choisit ceux qui ont le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif ; ces élus représentent la volonté des citoyens. Pourtant les élites continuent d'exister hors du suffrage universel, occupant des places enviables ; ne sont-elles pas alors ressenties comme illégitimes ?

Se pose la question suivante : l'élitisme est-il compatible avec la démocratie ? Certes, on peut répondre par la négative car il y a domination, dans certains domaines, par un petit groupe sur un ensemble de citoyens. On peut aussi penser qu'au contraire, c'est la démocratisation qui fonde l'élite sur des compétences (non sur l'héritage. Quoique parfois...), ce qui permet une grande diversité.

2. Des élites, mais comment ?

L'histoire se répète à plusieurs reprises. La France a connu treize changements politiques majeurs depuis 1789 dont près de la moitié depuis 1848, avec cependant, il est vrai, deux régimes très longs (la Troisième République : près de soixante-dix ans et la Cinquième, déjà plus de soixante-deux), et pourtant il y a eu très peu de renouvellements élitaires majeurs, en dépit d'un indéniable mais lent processus de démocratisation.

La défiance à l'égard des élites n'est évidemment pas spécifique à la France, pas plus hier qu'aujourd'hui, ce que montrent, par exemple, les victoires populistes des dix dernières années en Grande-Bretagne, en Italie, dans les pays de l'est européen et aux États-Unis.

Les peuples se défient largement de leurs dirigeants car ils semblent avoir perdu le contrôle de la situation avec la mondialisation, les institutions supranationales, la puissance des GAFAM, la persistance de la crise économique et sociale... Leur mise en spectacle par les médias et par eux-mêmes depuis une quarantaine d'années et le regard hypercritique de réseaux sociaux qui ont pris une importance centrale depuis une décennie ne font rien pour arranger cette situation.

Cependant, si la France a semblé aller à contre-courant du populisme en élisant Emmanuel Macron contre Marine Le Pen à l'élection présidentielle de 2017, sur la promesse, il est vrai, de l'avènement d'un « nouveau monde », de nouveaux visages et de nouvelles pratiques, la défiance n'a pas tardé à resurgir à grande échelle, comme en témoignent le mouvement des « gilets jaunes », les grèves massives face à la réforme des retraites ou, plus récemment, les polémiques sur le traitement de la pandémie de Covid-19.

Le mal français vient surtout de beaucoup plus loin : un État centralisé et hypertrophié et qui, de ce fait, endosse tout le poids des responsabilités, une administration puissante depuis les légistes de Philippe Le Bel et dont la technocratie du second XX^e siècle est l'héritière, la formation quasi exclusive de cette élite dans un même moule qui a évolué au cours du temps et qui présente des avantages mais aussi des travers majeurs et récurrents : une certaine déconnexion du terrain et une tendance à intellectualiser des problèmes que, parfois, le simple bon sens permettrait de mieux traiter.

À chaque crise majeure, cette formation est remise en cause et des

réformes sont opérées : création des grandes écoles sous la Révolution, du Conseil d'État avec son auditorat destiné à devenir la pépinière de la haute fonction publique en 1800, de l'École nationale d'administration méritocratique en 1848, bien vite supprimée pour revenir au népotisme et au clientélisme antérieurs, de l'École libre des sciences politiques et de l'École supérieure de guerre au lendemain de la débâcle de 1870-1871, puis volonté de refonder une ÉNA sous le Front populaire qui aboutit finalement à la Libération avec l'ordonnance du 9 octobre 1945, en même temps que sont créés les Instituts d'études politiques et le corps des administrateurs civils.

Aujourd'hui, Emmanuel Macron décide de supprimer cette même ÉNA qui se serait coupée, au fil du temps des réalités, en particulier ses diplômés sortis dans les tout premiers (« la botte »), mais qui ne constituent pourtant qu'une petite partie des énarques. Il annonce son remplacement par un Institut du service public plus ouvert socialement et plus adapté aux besoins de la France et des Français. La recherche de boucs émissaires au sein des élites, ou prétendues telles, est aussi un travers très français : aujourd'hui, les énarques, sous la Révolution, les aristocrates et les prêtres, à la fin du XIXe siècle, les parlementaires et les juifs, en 14-18, les profiteurs de guerre et les « planqués », dans les années 30 puis sous le régime de Vichy, de nouveau les parlementaires, les juifs et les « 200 familles », toujours, les riches.

Par ailleurs, à l'heure de la médiatisation et de l'immédiateté extrêmes, la « **défaite de l'intelligence** » est préoccupante. Le véritable débat intellectuel disparaît trop souvent au profit d'ersatz où dominent la « pensée unique » et désormais celle des offensés, aussi excessives l'une que l'autre. La disparition de l'une de nos plus grandes revues intellectuelles comme **Le Débat** montre l'ampleur de l'appauvrissement de la pensée : car c'est aussi à cette élite qu'il appartient de montrer le chemin.

Les Français ne doivent pas être totalement dédouanés pour autant : n'ont-ils pas, en particulier depuis l'instauration du suffrage universel, les élites qu'ils méritent ? C'est le constat de certains observateurs étrangers, à commencer par le politiste américain Ezra Suleiman, excellent connaisseur de notre pays où il a longtemps vécu. Il diagnostique ainsi " *une tendance schizophrénique* » chez les Français à réclamer quelquefois tout et son contraire : une aspiration à la verticalité d'un pouvoir qui se doit d'être exceptionnel, infaillible et vertueux et à la protection de l'État d'un côté, une passion pour

l'égalité, une volonté de proximité des élites, une soif de liberté de l'autre." Cité par Eric Anceau, Maître de conférences en histoire, extrait de « Les élites françaises »

3. Conséquences de l'existence des élites

Les français reprochent aux élites politiques d'avoir abandonné la souveraineté et l'indépendance nationale, aux élites économiques de trahir la France au nom de la mondialisation, de s'enrichir, de pratiquer l'optimisation fiscale, aux élites médiatiques de faire preuve de connivence avec les autres. Le tort des élites est de sous-estimer le bon sens et la colère du « peuple », et de faire que, de façon simpliste, le monde semble se partager entre « bon peuple » et « mauvaises élites », entre élitisme et populisme.

La question est de se demander si les processus sociaux de sélection des élites sont conformes à l'idée que l'on se fait des meilleurs ; et surtout si cela correspond au système de valeurs que l'on entend promouvoir, dès lors se demander si l'égalitarisme (promotion de l'égalité en valeur suprême) est supérieur à un élitisme qui valorise des processus de hiérarchisation et de différenciation sociale.

Imaginez un instant, demandait Saint-Simon (en 1819), « *que la France perde subitement ses 50 premiers physiciens, ses 50 premiers chimistes, ses 50 premiers mathématiciens, 50 premiers physiologistes, 50 premiers poètes, 50 premiers peintres, musiciens, sculpteurs* » cela serait une catastrophe car « *ils sont réellement la fleur de la société française* ».

En fait la critique courante des élites porte principalement sur les procédures de sélection qui peuvent sembler opaques ou arbitraires. Pour certains, les 3 grands pouvoirs (le politique, le médiatique et l'économique) sont détenus par des détenteurs qui manquent de talents et/ou de mérite et bénéficient d'un système de connivence. Grandit alors une défiance grandissante vis-à-vis de certaines catégories d'élites ; mais comment abolir un système de sélection autant critiqué et comment en créer un autre ?

Et si nous avions les élites que nous méritons ?

De la légitimité des élites dirigeantes

Pierre Miele, mars 2022

Du besoin de légitimité

Dans une république de raison, il ne saurait y avoir appropriation du pouvoir sur toute la société par un groupe social : les citoyens également instruits par l'école de la république élisent parmi eux les meilleurs pour les gouverner momentanément dans l'intérêt général et avec la garantie d'un renouvellement des mandats. Le critère de légitimité de l'élite dirigeante est donc la raison ou aptitude rationnelle reconnue de ses membres, fondée sur la connaissance. L'élite dirigeante sera donc en renouvellement perpétuel, puisque son renouvellement fait partie de sa mission. Son moyen de gouverner est la loi (ou vérité scientifique ou consensuelle momentanée), par les institutions qui en assurent les trois pouvoirs séparés, législatif, exécutif et judiciaire.

Or nous observons que tous les régimes connus, dans le monde actuel ou passé, possèdent des élites dirigeantes, et que celles-ci dirigent au profit d'une toute petite partie d'entre elles, celle qui a le "vrai pouvoir", qu'elles protègent, et font vénérer par le reste du peuple. Trois attributs permettent de caractériser ces élites dirigeantes :

-les moyens qu'elles mettent en oeuvre pour imposer leur pouvoir et le pérenniser ;

-la nature de l'intérêt de cette infime minorité érigé en finalité à laquelle ils vouent toute une stratification de la société ;

-un critère de légitimité dont elles se dotent et qu'elles diffusent

Pour le régime démocratique dévoyé qui est le nôtre, nous dirons en adoptant ce schéma de pensée, que nos élites actuelles bien identifiées, les fameux 10%, servent les intérêts des 1% des grandes fortunes, et que la finalité, dictée par les 1%, c'est le profit, la rente, l'augmentation du capital détenu, autrement dit le pouvoir financier qui va dominer tous les autres pouvoirs. Elles soumettent le reste du peuple par le biais des medias qui diffusent leur dogme libéral, et du système scolaire et ses Grandes Ecoles qui organisent et font accepter la hiérarchisation des places et les inégalités sociales comme un résultat des aptitudes individuelles ; à chacun ce qu'il mérite ! Ce mérite-là tient le rôle de critère de légitimité, en lieu et place de la raison.

L'objet de cette réflexion est de souligner la nécessité de ce critère de légitimité : elle explique l'importance des moyens mis en oeuvre par ces élites dirigeantes pour rendre acceptable pour les peuples le pouvoir auquel elles les soumettent, et ce jusqu'à résignation. Qu'aurait été la royauté sans le clergé ? Que seraient les dictatures actuelles de l'espace chrétien ou islamique sans les religions ? Et que peut devenir la république de raison quand elle a laissé concurrencer son école laïque et abandonné à ses élites les medias qui diffusent en chœur le dogme libéral, individualiste, méritocratique ?

L'exemple de la société Wolof à travers son histoire *

La société Wolof occupait un territoire recouvrant une large partie du Sénégal, où cette ethnie est aujourd'hui encore très majoritaire, au point d'être majoritaire au sein du Sénégal multiethnique actuel (le Wolof est langue officielle à côté du Français). L'histoire de cette société depuis le 16ème siècle (fin du Moyen-Age - en Europe) se découpe en trois grandes périodes définies par les régimes qui s'y sont succédés, caractérisés par une stratification de la société dont les dirigeants constituent la strate supérieure et par les moyens mis en oeuvre par ces derniers pour imposer leur domination puis la maintenir. Dans chaun de ces régimes, un moyen de maintenir cette domination a été de la justifier par un critère de légitimité et sa médiation par une strate de clercs employés à convaincre les strates inférieures de cette légitimité.

1- jusqu'au 17ème : société traditionnelle avec un régime de castes, par métiers : les éleveurs, agriculteurs, pêcheurs qui exploitent la nature, les artisans qui transforment les matières, et les griots qui racontent et divertissent, transportant et "fabriquant" histoire et légendes. Pas de hiérarchie coercitive, chaque strate étant utile aux autres, don contre service ; mais hiérarchie de prestige basée sur la propreté, la dignité, impliquant ségrégation et déférence ou répulsion. Le critère de légitimité de l'élite est **la pureté**, conférée par la relation à la nature, et fondée sur des légendes colportées par les griots (qui étaient au bas de l'échelle de dignité). Le maintien du degré de pureté implique l'endogamie et le fonctionnement en castes.

2- du 17ème au 19ème siècle : société monarchique stratifiée selon des "ordres", le souverain et une aristocratie de privilèges d'une part et le peuple, avec des hommes libres et des esclaves dans chacun des ordres. Ce régime a été imposé progressivement par des castes conquérantes et le recours à la violence pour l'appropriation des terres

et des richesses. Le critère de légitimité est alors **la noblesse**, qui est celle du guerrier, capable d'imposer par la force sa propriété des biens et la servilité des personnes. Le principe de transmission matrimoniale et l'endogamie assurent à une lignée de nobles le maintien (ou l'extension) de leur propriété.

3- à partir du 19ème siècle : vers une société religieuse. La colonisation s'impose contre le régime monarchique qui opprime le peuple, en pactisant avec la religion musulmane qui elle même s'est répandue en se faisant le défenseur du peuple. Les terres et autres biens arrachés aux nobles lui sont dévolus ainsi que la charge de pacifier le peuple, pour aboutir, avec la construction des mosquées, et la prolifération des marabouts à une société religieuse. La décolonisation a instauré un régime républicain laïque, mais celui-ci s'arrange avec l'influence des confréries musulmanes qui détiennent un grand pouvoir économique et un grand pouvoir d'endoctrinement pour l'obtention du salut par le travail et l'obéissance aux commandements. Une stratification en résulte avec une élite maraboutique répartie en confréries, et dont la légitimité est fondée sur **le savoir (coranique) et la sainteté** de ses clercs.

Il faut noter que les caractéristiques des régimes successifs ici synthétisées n'ont pas complètement disparu avec les changements de régime. Il en reste des traces dans la société wolof d'aujourd'hui qui se superposent dans la culture et se concurrencent parfois dans les comportements des individus et des groupes. De même qu'en France, pour ne citer qu'un exemple, l'idolatrie monarchique stéphanebernisée en permanence, n'a pas complètement disparu avec l'Ancien Régime.

L'examen des critères de légitimité pour les élites dans une société rarement citée a permis, de manière quelque peu décalée, de mettre à l'épreuve et en retour d'accréditer par une comparaison terme à terme des caractéristiques, l'analyse et la conclusion que nous avons tirée précédemment sur notre "cas à nous".

*** Ces considérations ont pris source dans l'ouvrage*

La société wolof. Tradition et changement : les systèmes d'inégalité et de domination - BARA DIOP Abdoulaye - Publié avec le concours de l'IFAN (Dakar) et de l'Université R. Descartes (Paris) - Edition Khathala, 1981 - Aperçu en ligne : <https://books.google.fr/books?id=gCBVSNOMliQC>

Les élites, de l'Ancien Régime à l'Empire

Philippe BOURDIN - Conférence au Cercle Condorcet, le 05.12.2022

Comment entrer dans la société française contemporaine autrement que par la rupture révolutionnaire de 1789 ? En quelques mois, elle met fin à une société d'Ancien Régime fondée sur la distinction des ordres (le clergé, la noblesse, le tiers état) ? Par l'abolition des privilèges, une nouvelle répartition des pouvoirs, un redécoupage de la carte administrative du pays, des élections, des libertés multiples (de pensée, d'expression et d'action, notamment économique), une valorisation du mérite au service de la cité, elle promet de nouvelles élites politiques et sociales, qui n'excluent pas une partie des serviteurs de la royauté, gagnés depuis longtemps à l'idée de réformes dont les plans dormaient dans les cartons des ministères. Le deuxième ordre, en réalité des noblesses, affaibli par les inégalités sociales, économiques, culturelles, était avant même 1789 à la recherche d'une identité. Très minoritaire dans le corps social (environ 140 000 nobles, soit près de 2 % de la population dans les années 1780, quand le tiers état en représente 85 %), il continuait d'occuper dans l'armée, l'administration et l'Église une position dominante, quand bien même une minorité libérale, liée par la curiosité et la mondanité des salons, discutait avec les catégories supérieures du Tiers état des évolutions nécessaires. Ce sont pour partie ces représentants aisés et (ou) cultivés du tiers état que la Révolution porte aux commandes de l'Etat, tandis que l'émigration emporte au-delà des frontières, et notamment vers les « sombres forêts de la Franconie » que leur promettait Sieyès dans *Qu'est-ce que le Tiers état ?*, une moitié des officiers de l'armée. La décennie révolutionnaire, de crises politiques en crises de régime, a pourtant du mal à préserver ces élites nouvelles, quoique la législation électorale, la centralisation du pouvoir, les institutions scolaires et académiques, les distinctions les imposent sur le moyen et le long termes. Essayons donc de mesurer l'ampleur et les limites de ce chamboule-tout.

I. La crise de la société tripartite d'Ancien Régime

A. Des noblesses entre crispation et ouverture

Au sein des États généraux de 1789, les députés de la noblesse sont membres pour les quatre cinquièmes de la noblesse militaire (les autres de la noblesse de robe, qui contrôle les parlements), quoique soixante-quinze d'entre eux seulement aient réellement essuyé le feu des combats – tels le marquis de Custine ou le comte de Toulouse-Lautrec, enrégimentés très jeunes, au détriment de leurs études secondaires. Parmi eux 4 princes, 16 ducs, 83 marquis, 103 comtes ou vicomtes, 28 barons, dont les titres remontent le plus souvent au Moyen-Âge : les La Rochefoucauld, Luynes, Orléans, d'Aiguillon, Noailles, Clermont-Tonnerre, Montmorency, Liancourt, etc., siègent, et il n'est pas rare de compter plusieurs membres d'une même famille. Cette force de la noblesse ancienne est redoublée par l'origine sociale des prélats : trois évêques sur quatre ont une noblesse qui remonte au XIV^e siècle et sont parents par alliance. Aux réseaux familiaux s'ajoutent les réseaux culturels et politiques : avec leurs vicaires généraux, ils ont pour la plupart fréquenté le séminaire parisien de Saint-Sulpice, se sont côtoyés dans les Assemblées générales du clergé de France ou à la Cour. À l'autre bout de l'échelle sociale du second ordre, les gentilshommes campagnards de petite aisance représentent tout de même 20 à 25% des élus. Entre ces deux extrêmes, la place des trente-huit nobles de robe (la noblesse parlementaire) va se mesurer autrement : globalement plus cultivés que le reste de la représentation nobiliaire, plusieurs s'illustrent dans les travaux et les débats de l'Assemblée (Duport, Le Peletier de Saint-Fargeau, Duval d'Éprémesnil par exemple). Ce, non sans proximité avec les juristes et hommes de loi qui dominent la représentation du Tiers état. Il faut donc parler des noblesses, et non de « la » noblesse...

Dans la décennie 1740, alors que les thèses sur les origines de la noblesse et sur son inscription dans les origines féodales de la France avaient fait précédemment le succès de Boulainvilliers, Montesquieu s'insurgeait contre la dérogeance : « Il est contre l'esprit du commerce, que la noblesse le fasse dans la monarchie. [...] il est contre l'esprit de la monarchie, que la noblesse y fasse le commerce » (*De l'esprit des lois*, XX, 21). Le débat est dans le siècle, mobilisant à partir dans la décennie suivante une vingtaine de publicistes, disputant avec passion sur des questions d'économie, de politique, de morale, d'organisation sociale ou

d'histoire nationale pour mieux justifier du second ordre¹. En 1755, le chevalier d'Arcq reprenait à son compte l'aversion des Romains et des théologiens pour les « vils métiers de l'argent » ; il défendait dans *La Noblesse militaire* le statu quo fixé par la définition des ordres au XII^e siècle: le clergé prie, la noblesse combat (et contre le sang versé est exemptée de toute autre tâche et de toute imposition), le tiers état travaille et contribue par les impôts à partager le résultat de ses activités économiques. Les militaires doivent leur valeur à leur désintéressement, qui les détourne de rechercher les commodités et les plaisirs de l'existence, et leur fait miroiter pour seules récompenses des abstractions telles que l'honneur et la gloire... Ce schéma trifonctionnel inspirait le droit coutumier français. Le mot « dérogeance » était entré dans la jurisprudence au XIV^e siècle, alors que la noblesse, inquiète pour la pérennité de sa prééminence, cherchait à se distinguer des marchands-négociants (sans renoncer, évidemment, au privilège de vendre les produits de ses propriétés), et que les marchands, de leur côté, obtenaient que le commerce soit interdit à tout titulaire d'un office royal, pour ne pas fausser la concurrence... François I^{er}, en 1540 (édit d'Aumale), menaçait du paiement des tailles les nobles pratiquant de lucratives activités roturières ; les États généraux de 1560 déclaraient que les nobles faisant trafic de marchandises, de banque ou prenant ferme seraient privés de leurs privilèges ; Louis XIII réitérait la mise en garde (code Michaud, 1629).

Mais ces textes, qui concernaient la noblesse la plus ancienne, coexistaient avec l'anoblissement par la monarchie des roturiers qui lui étaient utiles et qui, sitôt promus, devaient en principe à leur tour se détourner de ce qui avait soutenu leur ascension sociale. À l'instigation de Richelieu, le Code Michaud valorisait cependant ceux parmi les nobles qui entretenaient des vaisseaux, qui pratiquaient le commerce maritime de gros, indispensables au rayonnement et à l'approvisionnement du pays. Cette politique avait été accentuée sous Colbert : en 1664, un édit avait rendu compatibles l'appartenance à la noblesse et la participation aux entreprises et aux bénéfiques des compagnies des Indes occidentales et orientales, disposition ensuite étendue aux compagnies d'assurances, puis au commerce avec l'Afrique. En 1756, l'abbé Coyer remarquait dans *La Noblesse commerçante* qu'existaient dans le pays quantité de nobles financièrement incapables

¹Christian CHEMINADE, *Noblesse commerçante contre noblesse militaire. Une querelle des Lumières (1756-1759)*, Paris, Classiques Garnier, 2021.

de tenir leur rang, pour lesquels les ressources du commerce seraient utiles et morales (en lieu et place de l'oisiveté, des jeux et des plaisirs). Il proclamait caduque la vieille conception guerrière de l'honneur nobiliaire et exaltait l'honneur moderne, celui du commerçant, qui tenait essentiellement son utilité du service du bien commun, qu'il servait en travaillant à son bien particulier. Il fallait donc laver ces activités de la macule archaïque de la dérogeance, qui relevait du préjugé contre lequel combattaient les Lumières. De fait, les sociétés anonymes, l'actionnariat favorisent dans la deuxième moitié du siècle l'investissement discret d'une partie du second ordre dans les mines et la métallurgie (Antraigues, Clermont-Tonnerre, Charrost, Wendel, Dietrich), le textile, le commerce et les assurances (Batz), l'agronomie (La Rochefoucauld), les colonies (Gouy d'Arsy, La Fayette, Lameth).

Contrôlant près de 20% des terres, les noblesses sont le plus gros propriétaire foncier du Royaume et tirent l'essentiel de leurs revenus de leurs propriétés, de leurs seigneuries. Ni « crise » ni « déclin » donc, tandis que monterait la bourgeoisie, mais une prééminence bousculée par les nouveaux secteurs de l'activité économique, et, çà et là, dans les régions de forte densité nobiliaire particulièrement (Bretagne, Normandie, Auvergne), une fragilisation des nobles ruraux les moins fortunés, qui éprouvent un mal grandissant à « tenir leur rang » ; à la Cour-même, où tout est dispendieux, l'on assiste à des ruines retentissantes et à des endettements subséquents. Dans les années 1780 est donc entreprise, avec une intensité variable selon les provinces et les familles, et grâce à l'emploi de géomètres et de feudistes qui révisent les terriers, manuscrits originels fixant les limites de la propriété ancestrale, la réécriture et la réévaluation des contrats, des exploitations et des droits afférents. Le but est de faire ressurgir ceux de ces derniers qui ont été oubliés au fil du temps, ou tronqués au fur et à mesure des bornes subrepticement déplacées, et d'assujettir à la dîme les nouvelles cultures. Les historiens ont longtemps parlé à tort de « réaction nobiliaire », suggérant un mouvement d'ensemble concerté, et oubliant que des seigneuries appartenant à des roturiers n'ont pas moins subi de révisions.

L'état nobiliaire se traduit aussi traditionnellement par une certaine unité dans les comportements sociaux : l'attachement à une généalogie, à une symbolique (les armoiries, les blasons), à des privilèges et des distinctions (ne serait-ce que le banc réservé à l'église), et à la défense de la « race ». Ce dernier thème est notamment construit à partir d'une

réappropriation des théories issues de travaux aussi divers que les classifications des espèces animales de Buffon ou la physiognomonie de Lavater. Donnant une homogénéité à un groupe hétérogène, il permet d'autant moins d'en contester la supériorité qu'elle est prétendue désormais naturelle, et non plus seulement historiquement fondée, comme le proclamait Boulainvilliers. Au nom de la prétendue « pureté de la race », la noblesse se referme sur elle-même dans les années 1780, dans une crispation identitaire et idéologique. En règle générale, les conditions d'entrée dans les parlements (et dans la plupart des institutions administratives ou intellectuelles dominantes) deviennent de plus en plus difficiles, voire impossibles, pour ceux qui ne bénéficient pas d'au moins quatre degrés ou de cent ans de noblesse - ce, aux dépens des anoblis récents et de la bourgeoisie : l'achat d'offices, certains anoblissants et héréditaires, a depuis le XVII^e siècle offert une étroite passerelle vers le second ordre, tout comme la nécessité de « redorer le blason » de familles nobles appauvries a favorisé les mariages avec les rejetons les plus fortunés de la bourgeoisie. Dans les années 1770 en effet, 23% des membres du Parlement de Paris relevaient de noblesses anciennes, 49% de lignages anoblis au XVII^e siècle, 14% de familles récentes et 13% de roturiers. Cette « aristocratisation » permet à des dynasties familiales de renforcer leur position au sein de ses institutions. Dans l'armée, l'édit de Ségur, en 1781, souligne de même la volonté d'écarter du corps des officiers autant la noblesse récente que la roture, réservant l'accès direct au grade de sous-lieutenant aux nobles de quatre degrés. Nombreux sont ceux, parmi les membres de la noblesse récente, qui entrent alors en conflit avec leur ordre, rejoignant d'une certaine façon la cohorte malmenée des cadets de famille. Leurs voix résonnent dans les espaces de mondanité urbains, lieux d'affrontements et de luttes de distinction entre les différents groupes de l'élite.

Des arguments additionnés de supériorité et d'historicité découlent au sein des parlements une agressive défense des « libertés » anciennement octroyées au second ordre. Chaque crise parlementaire, et elles ne manquent ni sous Louis XV, ni sous Louis XVI, est l'occasion de les rappeler – notamment la réforme des parlements tentée par Maupeou en 1771. Princes du sang, hérauts des assemblées du clergé de France, jansénistes et gallicans, fort implantés dans les milieux parlementaires, s'associent dans la protestation. Faisant leurs les théories de Montesquieu, les membres du parlement se prétendent les

porte-parole de la nation, garants de l'équilibre social et politique, protecteurs des sujets contre le « despotisme ministériel » et la tyrannie, titres qui leur font revendiquer de nouvelles prérogatives en matière de loi et de fiscalité, et défendre des libertés essentielles (de conscience, de presse). Dans les remontrances présentées à la Cour le 18 février 1771, Malesherbes, défenseur de l'*Encyclopédie*, ne déclare-t-il pas que les cours souveraines « sont aujourd'hui les seuls protecteurs des faibles et des malheureux » ? Si elles souhaitent limiter le pouvoir royal, elles n'en rabattent pourtant pas sur les privilèges fiscaux et le modèle de la société d'ordres, une contradiction qui éclatera en 1789 et les desservira auprès d'une opinion publique jusqu'alors compréhensive (cf. La Journée des tuiles à Grenoble, en 1788), notamment dans les villes de parlement dont l'activité dépendait beaucoup de la fortune des parlementaires.

B. Un Tiers état conquérant

Beaumarchais, que ses nombreux mariages ont amené à frayer avec le second ordre et à l'intégrer, appelle à coloniser cette noblesse en crise, arc-boutée sur ses privilèges ou en pleine transformation dans l'une de ses pièces les plus célèbres, *Le Mariage de Figaro*. Dans le célèbre monologue de Figaro, s'il valorise la « douce liberté » d'imprimer, il remet en cause l'hérédité, l'oisiveté nobiliaires et le droit de cuissage dont prétend user le comte Almaviva à l'égard de sa servante Suzanne : « Vous vous êtes donné la peine de naître, et rien de plus ». Il pense que l'avenir est à la bourgeoisie économiquement conquérante, et socialement utile, dont il est issu – son père est horloger. Si la satire prévaut souvent sur la subversion proprement dite, le Monologue présente certaines des critiques les plus virulentes portées par un auteur en quête de reconnaissance contre les différentes contraintes sociales qui caractérisent la France de la fin de la fin du XVIII^e siècle. Noble de fraîche date en quête d'argent et de reconnaissance littéraire, blâmé en 1774 suite à de sombres affaires financières, espion et vendeur d'armes à ses heures, Beaumarchais doit, comme beaucoup d'autres, se construire et légitimer une place atypique dans la société de la fin du XVIII^e siècle². Il n'est pourtant pas un marginal ou un « Rousseau des ruisseaux » : il bénéficie déjà d'une réputation et de protections susceptibles de lui permettre de faire jouer sa pièce en 1784 sur les planches de la Comédie française. Il n'en exprime pas

²Claude PETITFRÈRE, *Le Scandale du Mariage de Figaro*, Paris, Éditions Complexe, 1989.

moins des critiques virulentes dont les échos se feront entendre avec force durant la Révolution et pendant tout le XIX^e siècle.

Beaumarchais est aussi représentatif de ces intellectuels auxquels la sociabilité des Lumières (les salons, les loges, les académies) et l'opinion publique, de plus en plus sollicitée au fil des crises parlementaires, ont offert un statut éminent de porte-voix, de grand-témoin, de défenseur de libertés nouvelles. L'opinion, en France, naît des crises parisiennes et provinciales qui opposent les rois Louis XV et Louis XVI aux parlements, et en premier lieu au Parlement de Paris, sur des questions financières et religieuses essentiellement. Pour asseoir leur influence, les parlementaires prennent à témoin la population par pamphlets, libelles, factums imprimés pour lesquels ils payent des écrivains (cf. les liaisons intéressées du duc d'Orléans avec Laclos, Chamfort, Restif de La Bretonne, par exemple). Membres de la noblesse de robe, de la haute bourgeoisie de la basoche, ils se prétendent les représentants de la nation. Une jeune génération d'avocats, qui leur est liée, nourrit un genre à succès, les « nouvelles à la main », prenant à témoin un public attiré par quelques retentissants procès. Leur rhétorique tend naturellement à être manichéenne, dans la mesure où son objet est en général de faire ressortir l'innocence d'une partie, par opposition à la culpabilité de l'autre, de construire un récit mélodramatique dont les personnages sont présentés sans nuances, comme des stéréotypes sociaux : l'aristocrate débauché, l'héroïne virginale, l'homme sensible harcelé par ses ennemis, autant de personnages qui peuplaient l'imagination collective, « l'imaginaire social » des Français et des Françaises à la fin de l'Ancien Régime, conduisant aussi à la diabolisation de certains groupes (nobles, ecclésiastiques, femmes publiques) bien avant la Révolution. Les avocats en appellent de plus en plus ouvertement à leurs lecteurs pour qu'ils se prononcent, en juges et en témoins, en « tribunal de la nation » (juge suprême en lieu et place du roi) sur la vérité et le bien-fondé d'une affaire donnée, abordant de plus en plus souvent dans les dernières pages des mémoires la grande question du contrat social, de la régénération politique, de l'égalité devant la loi, d'un idéal démocratique en lieu et place de la tyrannie³. Ces appels à l'opinion émanent aussi de lettrés prenant à témoin un auditoire ou un lectorat d'abord éclairé puis, plus largement, populaire : ainsi du « roi

³Sarah MAZA, *Vies privées, affaires publiques. Les causes célèbres de la France prérévolutionnaire*, Paris, Fayard, 1997.

Voltaire », apôtre de la tolérance religieuse, prenant fait et cause pour de grands combats judiciaires : Calas (1762-1765), Sirven ou le chevalier de la Barre (1765)⁴.

C. Une société fluide ?

Au-delà de la reconnaissance de ces porte-parole, des mouvements internes au Tiers état manifestent aussi sa capacité *motu proprio* à faire émerger de nouvelles élites sociales, d'abord entrepreneuriales et financières – capacité ô combien limitée au niveau de la boutique et de l'atelier par le système des corporations. Richard Flamein a suivi ainsi sur sept générations, de 1600 à 1824, la dynastie normande des Le Coulteux ; passant de la bourgeoisie à la noblesse⁵.

Originaire de Rouen, la famille est également installée à Cadix, mais c'est Paris qui prend de l'importance au XVIII^e siècle avec le développement des activités bancaires. L'entreprise née en 1580 se spécialise tout d'abord dans le commerce des draps puis les investissements se diversifient : manufacture des tabacs de Morlaix, commerce de Saint-Malo, Compagnie des Indes, traite négrière. Avec l'enrichissement de la famille se pose le problème de la transmission du capital dynastique : il devient tant l'affaire des patriarches, des aînés des héritiers mâles que des épouses, des sœurs et des veuves. Il vise naturellement à l'accumulation appuyée par des pratiques matrimoniales favorisant l'endogamie (voire, à terme, la consanguinité). L'identité de la famille se construit sur des propriétés (sièges sociaux, espaces résidentiels à Rouen et à Paris), sur une culture matérielle (caves à vin, collection de tableaux) qui confine au luxe. Les trajectoires sociales ne sont pas uniquement liées au monde des affaires, plusieurs membres préférant choisir l'Église, le parlement ou acheter des offices : juge, consul, échevin, syndic, et même maire de Rouen en 1764. À partir de 1789, Le Coulteux participent à la vie politique nationale. Les efforts pour intégrer la noblesse, caractéristiques des espoirs exprimés par Beaumarchais, ne sont qu'un élément parmi d'autres de cette ascension⁶.

4Didier MASSEAU, *L'invention de l'intellectuel dans l'Europe du XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 1994.

5Richard FLAMEIN, *La société fluide. Une histoire des mobilités sociales (XVII^e-XIX^e siècle)*, Rennes, PUR, 2018.

6Pierrick POURCHASSE, « *La société fluide. Une histoire des mobilités sociales (XVII^e-XIX^e siècles)* », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n° 126-4 | 2019, p. 235-236.

Quoique le mode paysan demeure largement en autarcie, s'affirme toutefois une bourgeoisie rurale de grands fermiers-laboureurs, particulièrement dans le Bassin parisien étudié par Jean-Marc Moriceau⁷. Au service du clergé régulier, qui ne cesse d'agrandir ses domaines aux dépens des nobles déchus, ou employés par de riches notables parisiens qui ne cessent d'allonger les baux et de faire des avances en semences et en animaux de trait pour retenir leurs employés, ils profitent depuis le XVI^e siècle de l'extension du marché de la capitale. En dépit de chutes sévères, en particulier durant le règne de Louis XIV, l'histoire de ces gros laboureurs se place sous le signe d'une spectaculaire ascension. Là aussi, les permanences familiales ne se jouent pas seulement autour des patriarches, mais impliquent gendres et collatéraux ; les veuves sont admises à finir un bail, puis à cautionner leur fils pour une reprise. Ainsi, des dynasties de fermiers s'ébauchent, monopolisant les locations et en usant comme d'un patrimoine. Les fortunes sont augmentées par d'autres baux, comme celui de la collecte des droits seigneuriaux, par les charges de notaire royal, etc. On assiste à l'émergence, à la consolidation puis à la métamorphose d'un patronat agricole qui va bien au-delà de l'image convenue des « coqs de village ». Il s'attribue des épithètes (« honnête personne », par exemple), accorde son patronage aux familles les plus modestes dont il se distingue par sa domesticité, son emploi de journaliers, son patrimoine foncier, l'achat de titres honorifiques (« écuyers-laboureurs »), par les armoiries qui vont avec, par son aisance matérielle (son vêtement, son confort intérieur, ses loisirs), voire par sa pierre tombale sur laquelle sont gravées des effigies des patriarches. Les fortunes sont préservées et augmentées par des mariages homogames et endogames richement dotés, par une transmission limitée à un héritier. Les autres se déplacent au gré des alliances matrimoniales, entrent en religion, prennent une boutique ou un atelier en ville, ou on leur achète des offices ; toujours est-il qu'au XVIII^e siècle, cette bourgeoisie rurale noue désormais des unions avec les bourgeoisies urbaines, envoie ses fils dans les collèges. Lorsque la Révolution mettra sur le marché les biens nationaux, les fermiers de l'Île-de-France participeront d'une manière significative aux adjudications, augmentant leur assise terrienne, devenant propriétaires de leur siège d'exploitation – et parfois de plusieurs corps de ferme, soit de l'essentiel, et parfois de l'intégralité du foncier.

⁷Jean-Marc MORICEAU, *Les fermiers de l'Île-de-France, XV^e-XVIII^e siècle*. Paris, Fayard, 1994.

L'accession à l'enseignement secondaire, comme au livre, est l'un des vecteurs de l'accès à l'élite intellectuelle et sociale. À la fin du XVIII^e siècle, à Paris, 62% des avocats possèdent une bibliothèque, 58% des officiers roturiers, 44% des médecins, 15% des marchands ; à Lyon, on compte en moyenne 165 livres dans les bibliothèques des professions libérales, 40 dans celles des marchands et négociants : chez les avocats, la bascule s'est faite dès la deuxième génération d'une bibliothèque professionnelle à des collections ouvertes à la littérature, à la philosophie, au voyage⁸. L'éducation n'occupe que 11% des revendications mises en forme dans les cahiers de doléances, en un pays où les collèges n'accueillent guère plus de 50 000 élèves, où les étudiants sont moins de 15 000 (qu'un garçon sur 108 dans la France du XVIII^e siècle, et les deux tiers au moins ont pour origine sociale les offices et les professions libérales). 5 à 10% des collégiens, selon les lieux, sont enfants de la noblesse, 30 à 50% sont issus du monde des offices et des professions libérales, au moins 25% du milieu des marchands-négociants et des entrepreneurs, 10% de l'artisanat, auxquels s'amalgame une cohorte fragile de fils de paysans aisés, les premiers à voir leur scolarité interrompue par les accidents économiques. Le mercantilisme, craignant de drainer vers le clergé et les professions libérales les forces vives de la nation, n'a pas été favorable à une scolarisation généralisée. Tout en prônant la promotion des plus méritants, Diderot insiste au contraire sur la nécessaire généralisation de l'instruction au peuple, Mably et Rousseau en font la condition de la renaissance d'un esprit civique, Bernardin de Saint-Pierre de la fraternisation des différentes catégories sociales, Dupont de Nemours de « vues patriotiques » unanimes, et les physiocrates en général d'une augmentation de la productivité. Mais les réformateurs scolaires du XVIII^e siècle ne se retrouvent pas uniment sur ces thèmes. Tout en entretenant des peurs économiques nées des conséquences de l'exode rural, certains y ajoutent de claires préventions sociales issues d'un désir d'ordre rondement exprimé par La Chalotais : « Le bien de la société demande que les connaissances du peuple ne s'étendent pas plus loin que ses occupations. Tout homme qui voit au-delà de son triste métier ne s'en acquittera jamais avec courage et avec patience ». Madame de Genlis, dans sa *Lettre sur l'éducation* (1782), est encore plus directe : « Je ne crois pas qu'il fût bon, en supposant que cela fût

⁸Roger CHARTIER et Henri-Jean MARTIN (dir.), *Histoire de l'édition française. Le livre triomphant (1660-1830)*, Paris, Fayard, 1990.

possible, d'éclairer et de perfectionner l'esprit des gens du peuple [...]. On verrait sur la terre une étrange confusion et de terribles soulèvements si l'on pouvait établir parmi les hommes une parfaite égalité de lumières : heureusement que ce souhait de la philanthropie philosophique ne sera jamais exaucé »⁹. La gratuité d'accès au savoir est cependant un thème récurrent des cahiers de doléances ; la prise de conscience du handicap de l'analphabétisme est d'autant plus forte que l'économie de marché est présente, avec son cortège de contrats, d'actes notariés, les espoirs de promotion sociale que font naître les échanges entre campagnes et villes. Si le désir de pouvoir lire les ordonnances royales, de pouvoir défendre sa communauté devant les tribunaux sont de puissants motifs pour s'instruire, rares sont les cahiers à rêver d'une petite école émancipatrice, apprenant à chacun ses droits et ses devoirs¹⁰.

II. Le chamboule-tout de la Révolution

A. La promotion de la bourgeoisie censitaire

La bourgeoisie s'impose dans la vie politique dès 1789. Au sein des États généraux, la représentation du territoire au sein de l'Assemblée favorise les régions situées au nord d'une ligne La Rochelle-Genève (plus de 70% des élus), donc la France la plus alphabétisée, les agglomérations de plus de 20 000 habitants - 30% des députés habitent dans celles-ci, plus d'un sur six réside à Paris. La représentation d'un monde rural au poids démographique, social, économique pourtant écrasant (plus de 80% des Français), est donc des plus réduites : trente-quatre élus, des fermiers délaissant à leurs risques et périls leur exploitation. De même, les hommes d'âge mûr dominant (46 ans en moyenne en début de mandat). Forts de leur art oratoire, de leurs factums, de leurs traités, les juristes et hommes de loi s'imposent pour représenter le tiers état : officiers des parlements, des bailliages et sénéchaussées, avocats (Robespierre, d'Arras, Pétion, de Chartres, Gaultier de Biauzat, de Clermont-Ferrand, etc.), notaires. Deux élus du tiers sur trois ont à voir avec le droit. D'autres ont fait carrière dans l'administration royale, auprès des intendants ou des ministres, à des hauts postes de

⁹François LEBRUN, Marc VENARD, Jean QUÉNIART, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, tome 2 : « De Gutenberg aux Lumières », Paris, Perrin, 1981.

¹⁰Cf. Philippe GRATEAU, *Les cahiers de doléances. Une relecture culturelle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000, p. 301-332.

responsabilité : Malouet comme administrateur des colonies, Dupont de Nemours comme collaborateur de Turgot au Contrôle général des Finances, etc. Il faut enfin compter avec une centaine de négociants, 21 docteurs en médecine, 16 professeurs d'université. Artisans et commerçants modestes, qui seront le fer de lance de la sans-culotterie, sont absents. Le spectre social est cependant assez large pour que les écarts de fortune soient considérables, depuis les centaines de milliers de livres gagnées chaque année par le banquier Le Coulteux jusqu'aux 1 700 livres laborieusement amassées par l'avocat Prieur. Robespierre vit petitement, passant de l'appartement familial à celui de ses logeurs parisiens, la famille du menuisier Duplay ; Buzot, futur chef girondin, est obligé d'emprunter ; le fermier Lepoutre, élu du Nord, envoie ses garçons travailler dans les champs avec les journaliers, place ses filles comme domestiques et tente de vendre à Paris des produits de son agriculture pour survivre ... La plupart des députés ont acquis les connaissances minimales des collèges d'Ancien Régime, les plus âgés chez les Jésuites, les plus jeunes chez les Oratoriens. Brillants élèves du collège parisien Louis-le-Grand, Camille Desmoulins et Maximilien Robespierre vont ainsi croiser la route de Danton, qui a fait sa scolarité à Troyes, de Saint-Just, qui s'est instruit à Soissons, de Buzot, qui au collège d'Evreux a découvert avec délice Plutarque et Rousseau, de Carnot, qui a fréquenté l'École militaire et, pieux déiste, a réussi à rencontrer un Jean-Jacques Rousseau sans chaleur. Tous ont aussi pour collègues un Billaud-Varenne qui s'est ennuyé ferme dans ses études. Ils ont pu se croiser sur les bancs de l'université : à Reims, où ont été gradués Couthon, Brissot, Danton, Dubois-Crancé, Pétion, Prieur de la Marne, Saint-Just, Thuriot, etc.¹¹

Depuis Paris, l'influence de ces députés sur leurs électeurs est grande. Dès le printemps 1789 sont nés un peu partout des comités de correspondance, qui lisent publiquement leurs lettres quotidiennes, y répondent, font remonter les vœux des villes et des départements. Ils sont les premiers lieux où se forge une opinion politique locale, dont les hérauts vont bientôt être promus au sein des municipalités. Celles-ci sont partout réformées après le 14 Juillet : amalgame de notables anciens, pourvus d'offices, et de patriciens nouveaux, ou cénacles complètement renouvelées, elles signent localement l'installation aux différents échelons du pouvoir des mêmes bourgeoisie de la basoche et

11 Timothy TACKETT, *Par la volonté du peuple : comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*, Paris, Albin Michel, 1997.

du négoce, déjà bien présentes dans les loges et les académies, tenant parfois salon – ainsi à Clermont-Ferrand de Gaultier de Biauzat. Leur influence est renforcée par la fondation des clubs, majoritairement en 1790 des succursales des Jacobins de Paris, dont le prix d'entrée élevé conduit à une véritable sélection sociale. La subdivision de la vie municipale en sections, la même année, et les élections à tous les niveaux selon le suffrage censitaire et sans aucune campagne électorale, favorise ceux qui ont des propriétés foncières – ils participent de l'agrarisme cher aux physiocrates –, un capital, de l'entregent, un réseau familial, une clientèle, constantes que ne contrariera que petitement la démocratisation des sections en 1793 ou le suffrage universel masculin la même année : à Paris comme ailleurs, les dirigeants des sections relèvent alors le plus souvent d'un patronat artisanal et négociant, même si les simples artisans sont entrés en nombre dans les assemblées ou les sociétés populaires – les paysans y demeurant très minoritaires, les chômeurs restant aux portes. Cette affirmation des bourgeoisies par le suffrage et les nouveaux lieux de sociabilité politique est encore plus complexe dans les colonies, où les libres de couleur revendiquent le suffrage, l'obtiennent en 1791 : concurrents de « petits blancs » qui n'ont pas les moyens d'accéder au suffrage, ils demeurent méprisés par les maîtres des plantations.

Les fondateurs de la République, élus de la Convention nationale, ne diffèrent guère de leurs prédécesseurs de 1789, sinon par la disparition d'une partie des élites nobiliaires et épiscopales de l'Ancien Régime¹². Ni sociologiquement ni économiquement, les représentants du peuple ne sont les reflets de l'écrasante portion de la France rurale. Moins de 7% en relèvent ; encore s'agit-il de grands propriétaires, rentiers ou en faire-valoir direct, de cultivateurs aisés : aucun n'a moins de 10 000 livres de capital, six dépassant les 100 000. Les grands planteurs coloniaux forment une catégorie à part : plus de 380 000 pour Besnard, à La Réunion, de 520 000 pour Gouly, à l'Île Maurice, près de 900 000 pour Bussière-Laforest à Saint-Domingue. À se reporter aux professions exercées à la veille de la Révolution – ce qui est évidemment un biais, eu égard aux charges publiques exercées depuis, qui ont compté à l'heure de l'élection -, s'est solidement installée une république des avocats (plus d'un quart au moins de la représentation nationale), en tout cas des

¹²Philippe BOURDIN, Michel BIARD, Hervé LEUWERS (dir.), *Dictionnaire des Conventionnels*, Ferny-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII^e siècle, 2022.

hommes de loi. Parmi eux est choisie la totalité de la représentation des Basses-Alpes, de l'Ardèche, de l'Isère, et, si l'on excepte les évêques du cru, celles du Doubs, du Gers, des Landes, du Loir-et-Cher. Rares sont les départements, comme le Var et le Vaucluse, à ne pas puiser dans les ténors des tribunaux ou parmi de frais diplômés dont la clientèle reste à faire – d'où une grande diversité de revenus et de patrimoines. Demeure un important contingent de médecins, chirurgiens, apothicaires, d'intellectuels (hommes de lettres, journalistes, enseignants, artistes). Le monde du négoce, de l'entreprise (10%) est plus présent qu'à l'Assemblée Constituante. Sur vingt de ses membres ayant déclaré leurs biens, 55% jouissent d'un patrimoine de plus de 50 000 livres et un quart dispose de plus de 300 000 - marchands au long cours, commerçants enrichis dans la vente du sel, des eaux de vie, du vin, des huiles, du bois, des produits coloniaux, maîtres de forges. Surtout, place a été faite à douze artisans (horloger, orfèvre, graveur, armurier, tailleur, imprimeur, boulanger, boucher, menuisier, tonnelier, cardeur de laine). La plupart sont dotés de petites fortunes familiales (entre 10 et 20 000 livres de capital), mais deux au moins connaissent la misère : parmi eux, le cardeur de laine Armonville, pourtant des plus économes, ne dispose que de 120 livres d'effets et de meubles, de 900 livres en assignats pour son couple et ses quatre enfants – ils ne subsistent que parce que tous travaillent dans une filature de soie et que des amis les aident. La menace aux frontières a sans nul doute profité aux militaires, gradés des différentes armes, Marine comprise, et aux gendarmes ; on retrouve parmi eux nombre de nobles ralliés à la Révolution. La France des notables s'appuie aussi sur d'anciens employés des administrations fiscales, de l'administration royale en général (des diplomates aux ingénieurs, sans oublier les offices municipaux, les Eaux et Forêts, l'archiviste national Armand Camus). Malmenés par la déchristianisation, suspects pour leur modérantisme, les ecclésiastiques n'en représentent pas moins 7% environ de la députation, le clergé catholique désormais également partagé entre les prélats constitutionnels et leurs vicaires d'un côté (19 membres), les curés jureurs de l'autre (20), sans compter les six pasteurs protestants : le temps des prêtres de paroisse, dont le nombre frappait les contemporains en 1789, paraît révolu. La fourchette de leurs revenus n'a plus rien à voir avec les écarts constatés entre les curés congruistes et les riches prélats d'Ancien Régime. Seguin, évêque du Doubs, Gay-Vernon, son alter ego pour la Haute-Vienne, Colaud de la Salcette, ou le pasteur Grimmer, avec plus de 30 000 livres de capital, comptent parmi les plus aisés. L'évêque du Cantal, Thibault, avec une

chaumière et six arpents de terre, figure parmi les plus pauvres.

La députation française apparaît donc comme un monde très inégalitaire, avec des écarts de fortune conséquents, qui complexifient les classifications professionnelles antérieurement proposées. Quelques traits saillants apparaissent dans la structure des fortunes¹³. Les représentants du peuple sont pour une portion non négligeable des rentiers. Ils retirent des profits de leurs terres (80 %) même si dix-huit d'entre eux, dont des membres de l'ancienne noblesse ralliés à la Révolution, ont perdu en 1793 des droits féodaux et seigneuriaux, des octrois, des dîmes, des bénéfices dont ils tiraient profit, et les sommes en jeu sont parfois énormes. Ils espèrent aussi des rentrées de prêts d'argent, d'actions, d'obligations, de billets de commerce, de titres de la Loterie nationale, de rentes sur l'État ou l'Hôtel-de-Ville de Paris, d'assurances-vie, voire des caisses d'escompte, des tontines (dont la Caisse d'épargnes et de bienfaisance de Lafarge, spéculant sur des voyageurs, qui attire six Conventionnels) (40 %).

Les bourgeoisies qui ont été portées par les urnes, habituées aux achats fonciers, investissent dans les propriétés ecclésiastiques, ne serait-ce que pour les échanger avec un ancien patrimoine foncier sur un marché très actif. Si elles voient dans ces dépenses un moyen d'amplifier son accès à la propriété, elles marquent aussi par ce biais, qui accélère la mort sociale de l'Ancien Régime, leur adhésion idéologique à la Révolution. Ainsi, originaire d'un Livradois qui était la pépinière du clergé auvergnat et où prospère désormais l'anti-Révolution, le Montagnard Maignet rappelle la valeur d'exemplarité des gestes de l'écu : « Habitant un des districts les plus fanatisés de la république, et où l'on travaillait avec le plus de succès pour empêcher les citoyens d'acquérir les biens du clergé, je crus qu'il était du devoir des patriotes d'encourager les acquisitions par leur exemple. Je fis acquérir pendant mon absence en mon nom par mon frère deux prés ». Les biens du clergé sont privilégiés : seuls seize Conventionnels (9 % des acheteurs) se tournent vers les biens d'émigrés. Sans doute faut-il y voir davantage l'effet d'une gestion du patrimoine interrompue durant leur mandat que d'une timidité face aux anciens propriétaires. L'essentiel des adjudications est accompli avant 1793, soit directement, soit par l'intermédiaire de

¹³Philippe BOURDIN, « Démocratie tronquée, Convention transparente. Les Deux-Tiers au crible des déclarations individuelles d'état-civil et de patrimoine », *Annales historiques de la révolution française*, n° 3-2015, p. 155-187.

sociétés d'acheteurs, soit par celui de proches (parents, gestionnaires).

La rente n'est cependant pas une valeur sûre, l'instabilité politique accroissant les risques. D'une part, des débiteurs ont émigré, ont été arrêtés, ou ont profité de la dépréciation des assignats pour rembourser en mauvaise monnaie papiers l'ensemble des capitaux qu'ils devaient. D'autre part, il est de mauvais investissements : la tontine Lafarge, qui a survécu plusieurs raisons sociales successives et a collecté plus de 50 millions de capitaux d'avril 1791 à septembre 1793 auprès de 119 648 individus, sera redressée sous l'Empire, victime de mauvais calculs sur le taux de mortalité, de fraudes sur les âges ou les identités déclarés par les investisseurs, de la dépréciation de la monnaie-papier, de malversations de ses dirigeants. Enfin, l'éloignement du député de ses propriétés, aggravé par les périodes d'emprisonnement et d'invasion du territoire français, se traduit par un moindre rendement de celles-ci, par un manque d'entretien ou par des vols. Des Girondins, offerts à la vindicte publique et incarcérés plus d'un an, semblent avoir particulièrement pâti des déprédations, quand bien même la nation leur offre d'insuffisants dédommagements à leur libération ; après le 9 Thermidor, un Montagnard tel Solon Reynaud, de Haute-Loire, ne sera pas davantage épargné. Les négociants ont perdu des marchés internationaux et aussi des bateaux, prêtés à la marine de guerre. Les planteurs des îles ont rudement subi les occupations anglaises et espagnoles, quand ils n'ont pas été faits prisonniers lors de leur voyage vers la France. En France, les frontaliers ne sont pas mieux lotis, leurs propriétés systématiquement saccagées par les armées ennemies. Les vengeances des Vendéens et des Chouans se tournent volontiers contre les biens des représentants, qui peuvent aussi malencontreusement subir les contre-offensives républicaines.

Ces revers de fortune nourrissent un peu plus l'endettement et le prêt, dont le recours paraît commun – encore qu'il faille distinguer entre celui, temporaire, des investisseurs, et celui, chronique, des plus pauvres. Le séjour à Paris n'en est pas la moindre des causes. L'élection à l'échelon national représente, pour bien de ses bénéficiaires, la plus longue des migrations qu'ils n'aient jamais entreprises, un bouleversement de l'espace vécu. Avant 1793, les trois quarts des députés n'ont pas quitté leur lieu de naissance, sauf pour le temps bref d'études juridiques. Ceux qui ont bougé, si l'on excepte les militaires, les diplomates, les prêtres, quelques négociants à l'international, n'ont que rarement dépassé les frontières des nouveaux départements, attirés

pour les besoins de leurs fonctions vers les villes principales, sièges des districts, des tribunaux, des administrations fiscales et des greniers. Les exigences militaires, celles du *cursus honorum* politique ont néanmoins accéléré les déplacements. Venir siéger à la Convention suppose malgré tout une installation dans la capitale (sauf pour huit représentants de la province et des colonies qui l'habitent déjà), des missions dans les territoires de la république et aux armées. Plus d'un élu, qui siègera ultérieurement sans discontinuer dans les Assemblées du Directoire ou dans des postes de responsabilité nationaux ou internationaux, commence alors littéralement une nouvelle vie. La contrainte financière - bien supérieure à celle des années de pensionnat et d'université, dans une ville déjà beaucoup plus chère que la province, surtout en l'an III -, ses conséquences familiales, sont un facteur d'appauvrissement, même pour les plus avertis (les 64 anciens Constituants, les 130 anciens Législateurs, qui vivent dans le souvenir d'indemnités suffisantes, que la dépréciation de l'assignat a depuis dégradé : 18 l. par jour en assignats du 21 septembre 1792 jusqu'au 1^{er} septembre 1795). Les meubles, l'argenterie, les montres, les livres, les gravures servent de variables d'ajustement, vendus en désespoir de cause avant de cumuler aides familiales et emprunts - en désespoir de cause, car la capitale est aussi un lieu de culture où les députés assouviennent leurs curiosités livresques, artistiques et scientifiques, parlant avec fierté ou à mots couverts de leurs bibliothèques qu'ils complètent, modifient, et pour lesquelles ils poussent parfois loin le sacrifice. Peu sûres, les rues parisiennes ont accéléré la ruine de quelques-uns, qui y ont été délestés de leur argent liquide.

Pour les moins fortunés, ces contraintes budgétaires ont de redoutables effets sur leur vie matrimoniale, pour autant qu'elle existe - 23% des Conventionnels sont célibataires, dont plusieurs vivent encore chez leurs parents, tandis que 9% sont veufs. L'investissement politique depuis 1789, les déchirements du corps social, la guerre, l'incertitude économique, ont certainement dissuadé plusieurs élus de s'unir ou ont retardé leurs projets. Le temps passé aux affaires publiques ne permet guère non plus au député de s'occuper à plein temps de sa descendance - d'où, pour les plus riches, la présence de gouvernantes en l'absence de leur femme. Quant aux affaires privées, elles expliquent aussi que les épouses restent dans les départements d'origine des élus, gérant capital et patrimoine, mais vivant aussi les conséquences de l'opprobre éventuellement lancée contre leurs époux, jusqu'à l'emprisonnement et

aux mauvais traitements quelquefois.

Pour la plupart des députés qui achèvent leur mandat au début de l'an IV, la fin de la Convention n'est pas la fin de l'engagement politique. Les décrets des deux tiers des 22 et 30 août 1795, destinés à protéger la Constitution de l'an III nouvellement adoptée, conduisent nombre d'entre eux à siéger dans les Assemblées du Directoire, Conseil des Cinq-Cents (plus de 43 % des anciens Conventionnels) et Conseil des Anciens (presque 23 %). Certains, peu nombreux, poursuivront leur action dans les Chambres du Consulat et de l'Empire, surtout au Corps législatif, et cela jusqu'aux Cent-Jours, où l'on retrouve encore 5 % du corpus dans la chambre. Une nouvelle élite politique s'est mise en place de manière accélérée durant la période de la Convention, et surtout dans les années qui la suivent. Elle occupe, et souvent lègue à sa descendance, des postes de responsabilité nationaux ou internationaux ; les promotions sociales sont fréquentes et le bilan, en 1800, montre la reconversion de nombreux avocats en magistrats, en contrôleurs ou inspecteurs dans les diverses administrations de la République : 40 % des anciens Conventionnels occupent alors des fonctions administratives, électives et publiques, 25 % demeurent dans les professions du droit, nombre d'ecclésiastiques, quant à eux, ayant jeté le froc aux orties¹⁴.

B- Mise en cause des élites anciennes et reconversions sociales

Les nouvelles élites françaises – pour ne rien dire de celles entretenues dans les pays occupés – courent le risque de la proscription ou de la mort selon la succession des factions politiques, les anciennes ont choisi pour partie d'éviter ce risque en prenant les voies de l'émigration, toutes (y compris parce qu'elles ne portent pas suffisamment vite les réformes attendues) sont sujettes à suspicion.

À la chute du trône succède une vague d'émigration des prêtres, y compris constitutionnels, vers l'Italie, l'Espagne, la Suisse et l'Angleterre. Le clergé d'origine noble a souvent fui dès 1790 ; la crise fédéraliste, là où elle sera intense, provoquera de nouveaux départs – des retours aussi, le temps par exemple de la sécession toulonnaise. Environ 25 000 desservants quitteront au total le territoire national pour vivre la plupart du temps dans de très grandes difficultés matérielles. L'émigration concerne environ 0,5% de la population française, constituée pour un quart des membres du clergé, pour 17% de nobles. Rares sont ceux qui,

14Michel BIARD, Philippe BOURDIN, Hervé LEUWERS (dir.), *Dictionnaire des Conventionnels*, Ferney-Voltaire, 2022.

à l'étranger, choisissent de s'établir ou de comprendre les peuples et les cours qui les accueillent – tel le comte de Moré de Pontgibaud ouvrant à Trieste une prospère maison de commerce international sous le pseudonyme de « Labrosse », le comte d'Espinchal, curieux des cultures allemande et italienne, ou le duc de Villequier fréquentant pendant plus de deux décennies les princes germaniques. Trop sûrs de l'universalité de leur langue et d'un retour rapide en France, ils préfèrent rétablir à l'étranger des coteries antérieures ruineuses qui les maintiennent pour la plupart en cercle fermé, mais sans instance représentative¹⁵. Cette situation propice à exciter la méfiance des pays d'accueil explique leur rôle supplétif dans la coalition militaire européenne. Leur statut, judiciarisé, alimente la propagande révolutionnaire contre les « traîtres » à la nation et justifie la saisie de leurs biens. Le roman *L'Émigré*, de Sénac de Meilhan (1797) est un témoignage plein d'acuité sur la vie des exilés, confrontés aux préjugés de la noblesse allemande, à la nécessité de travailler, stupéfaits des progrès de la Révolution, dont les causes sont soigneusement analysées et les conséquences (la recomposition administrative, politique, sociale, morale) largement dénoncées¹⁶.

La Révolution, et surtout les révolutionnaires, n'existent pas de leur côté sans une désignation, une définition fluctuante et croissante de l'ennemi : si l'accapareur, l'agioteur dont les dernières révoltes de l'Ancien Régime (pensons à la guerre des Farines, en 1775) avaient fait leur cible, continuent de hanter les mémoires collectives et de mouvoir les foules, ils cohabitent avec les « aristocrates », terme de plus en plus englobant qui désigne tous les ennemis du nouveau régime et non pas seulement les nobles émigrés ou hostiles, puis bientôt les « riches égoïstes », les fédéralistes, les factieux, ceux qui ne portent pas ou attendent à la cocarde tricolore, etc. Ces accusations, couplées aux poursuites contre les prêtres réfractaires, les déserteurs et les insoumis aux levées d'hommes, nourrissent la suspicion dans la mouvance des comités de surveillance qui se mettent en place dès le mois de mars 1793, selon un rythme très différent d'une ville et d'un département à

15Karine RANCE, « L'émigration française en Allemagne : une « migration de maintien » (1789-1815) », *Genèses*, n° 30, mars 1998, p. 5-29 ; *Mémoires de nobles émigrés dans les pays germaniques pendant la Révolution française*, thèse de doctorat sous la direction d'Étienne François, Université Paris I-Sorbonne, 2001.

16Robert GRANDEROUTE, « Sénac de Meilhan et la Révolution », dans Jean Sgard (dir.), *L'écrivain devant la Révolution (1780-1800)*, Université Stendhal de Grenoble, 1990, p. 171-179.

l'autre, en fonction de l'activisme des sociétés populaires, de la présence active ou non de représentants en mission. Les arrestations culminent au printemps 1793, à l'heure de réaliser la levée en masse, sont plus erratiques à l'heure de la crise fédéraliste qui oppose et divise les administrations. Elles reprennent à la mi-octobre 1793, alors que la guerre civile soulève plusieurs villes contre la République et que la Terreur est mise à l'ordre du jour, puis après la loi du 14 frimaire an II qui vise à contrôler le mouvement populaire, les sections, et la Commune de Paris. Les parents d'émigrés, les ecclésiastiques, en pleine déchristianisation, sont les principaux inculpés de l'automne 1793 puis du printemps 1794. Les décrets de ventôse, qui encouragent au séquestre des biens des suspects, ravivent les motifs économiques mais sont appliqués sans zèle. La chasse aux suspects, encouragée par les grandes lois de Terreur de prairial an II (qui n'induisent cependant pas partout une augmentation de arrestations), se décline aussi différemment selon les lieux et les définitions données de l'ennemi, comme l'ont prouvé la thèse pionnière de Jean-Louis Matharan et les travaux qui ont suivi¹⁷. À partir de sondages dans les archives départementales, Donald Greer évalue en 1935 le nombre probable de suspects à 500 000, soit 1,9% de la population française, quand Mathiez avançait 0,35%¹⁸. La vérité est sans doute entre ces deux chiffres, à en juger par les dépouillements d'archives depuis lors entrepris. La suspicion naît pour partie d'images mentales progressivement constituées de l'adversaire social et politique – malheur aux membres des anciens premiers ordres, aux parents d'émigrés comme aux anciens courtisans, aux « suppôts de chicane », aux métiers liés aux subsistances, à la richesse et au superflu, etc. Le corpus des suspects frappe par sa

17Jean-Louis MATHARAN, *Suspects et suspicion à Paris (10 août 1792-9 thermidor an II)*, thèse de l'Université Paris I-Sorbonne, 1985 ; voir la bibliographie dans Philippe BOURDIN, « Les suspects dans le Puy-de-Dôme et la Creuse (1793-an III) », in Danièle PINGUÉ et Jean-Paul ROTHOT (dir.), *Les comités de surveillance. D'une création citoyenne à une institution révolutionnaire*, Paris, Société des études robespierristes, 2012, p. 63-96.

18Donald GREER, *The incidence of the terror during the French Revolution. A statistical interpretation*, Cambridge, Harvard University Press, 1935. Albert MATHIEZ, « Quel fut le nombre des suspects ? », *AHRF*, 1929, n° 1, p. 75-77. Du même, sur le sujet, « L'arrestation des suspects en Côte-d'Or pendant la crise de la première invasion (août-septembre 1792 », *AHRF*, 1925, p. 113-130, et « La Terreur, instrument de la politique sociale des Robespierriens : les décrets de ventôse sur le séquestre des biens des suspects et leur application », *AHRF*, 1928, p. 193-213.

dichotomie sexuelle, en proportion de la participation reconnue des citoyens à la vie publique dans une république qui porte haut les valeurs familiales et renvoie volontiers les mères à leurs obligations. De ce point de vue, il ne fait pas bon non plus être célibataire, veuf ou divorcé. Pareillement, sous le règne d'une constitution qui se prévaut de l'égalité, une fortune trop insolente peut vous désigner aux juges, quelles que soient les modifications de revenus induites par la Révolution, et d'autant plus après les taxes sur les riches imposées par les représentants en mission. L'appartenance aux plus vieilles générations, celles qui, supposées toutes empreintes des mœurs de l'Ancien Régime, sont censées être les plus rétives à la régénération, est clairement un facteur de suspicion. Enfin, la suspicion s'accroît pour les étrangers aux districts et, a fortiori, au pays.

Le déclassement social incite aux reconversions. Combien sont-ils à avoir bénéficié des promotions par l'armée ou à avoir construit un *cursus honorum* par l'élection ? Combien de profiteurs de guerre ? Combien, parmi les anciens nobles, à avoir comme Labrosse accepté de déroger, fût-ce pour servir les princes émigrés puis les grands notables napoléoniens ? Combien à transformer une culture et des loisirs identitaires en un métier, trouvant par exemple dans le théâtre une nouvelle raison sociale ? Il en va ainsi pour Élisabeth Blondeau de Garron, dont le père et les deux frères ont été tués dans les guerres de Vendée, ce qui l'a conduite en 1800, à l'âge de 25 ans et une petite expérience théâtrale engrangée les années précédentes, à devenir directrice de spectacle : « élevée à l'école du malheur », selon ses propres termes, les Cent-Jours signent la ruine de son entreprise. Le chevalier Cantiran de Boirie a lui aussi fréquenté les mêmes bancs, arrêté par le Vol de l'Aigle alors qu'il venait d'acquérir la salle parisienne des Jeunes Artistes, fruit d'une carrière théâtrale commencée sous la Révolution pour sauver une famille privée de quarante mille livres de rentes, dont dix-sept membres sont morts pour la cause des princes (et parmi eux treize chevaliers de Saint-Louis). Quant à Émilie Baudin, elle est issue d'une famille de Saint-Domingue ruinée par la révolte de l'île en 1791. Elle est soutenue par Charles Pougens, fort de ses titres (Institut de France, académies étrangères) et sûr que sa jeune protégée jouit d'« une tête bien organisée » ; elle argue surtout de sa « créolité », qui la rapproche de Joséphine de Beauharnais...¹⁹

19Cf. Philippe BOURDIN, *Aux origines du théâtre patriotique*, Paris, Éditions du CNRS, 2017.

C- L'école au service des élites

L'éducation, encore une fois, paraît essentielle et dans l'installation des élites, et dans ces reconversions. Les collèges sont supprimés le 25 février 1795, laissant place à l'expérience originale des écoles centrales, une par département selon un décret du mois d'octobre, financées par l'État (au-delà de cette unicité, par les municipalités si elles veulent leur école). Le décret d'installation fixe de vastes ambitions disciplinaires, des cours autonomes sans ordre ni durée ni spécialisation imposés, fondés sur l'expérimentation et l'observation chères aux Idéologues : mathématiques, physique, chimie expérimentale, histoire naturelle, logique, analyse des sensations et des idées, économie politique, législation, histoire philosophique des peuples, hygiène, arts et métiers, grammaire générale, belles-lettres, langues anciennes, langues vivantes, dessin, agriculture et commerce. Les choix laissés aux élèves sont parfois dirigés par des regroupements autoritaires de matières pour assurer la fréquentation des classes, ou par des niveaux d'âge (12, 14 et 16 ans), ou par les contraintes des saisons. Les enseignants sont moins nouveaux que ne le souhaitait le pouvoir : la moitié a enseigné sous l'Ancien Régime, mais artistes, journalistes, hommes de lettres et ingénieurs sont présents, moins nombreux que les prêtres (un tiers du personnel), et que la bourgeoisie désormais au pouvoir (médecins, hommes de loi, administrateurs, près de 14% des professeurs). Republicanisme modéré, libéralisme religieux, adhésion aux Lumières caractérisent la plupart, qui participent volontiers aux livrets des grandes fêtes républicaines, développant les mythes moralisants du retour à la nature, de la fraternité et de l'utilité sociale. Les écoles centrales vont dans leur majorité s'avérer des creusets de pédagogie, d'expériences et d'idées neuves et personnelles, suggérant à plus d'un particulier des plaintes aux Conseils du Directoire contre l'abstraction des cours – cf. Stendhal, *La vie de Henry Brulard*. Elles valorisent exercices publics (exposé, dispute ou théâtre scolaire) et remises des prix de fin d'année, selon des cérémoniaux qui empruntent, jusqu'à l'impression de leurs programmes, à ceux des thèses remises par les défunctes universités - supprimées en 1793²⁰. En l'an VII, à leur

20Catherine MÉROT, « La fréquentation des écoles centrales : un aspect de l'enseignement secondaire pendant la Révolution », *Bibliothèque de l'Ecole des Chartres*, volume 145, Paris, 1987, p. 407-426 ; Marie-Madeleine COMPÈRE, « Les professeurs de la République. Rupture et continuité dans le personnel enseignant des écoles centrales », *Annales historiques de la Révolution française*,

meilleur moment, les écoles centrales réunissent entre 10 000 et 15 000 élèves, fils d'administrateurs, de rois, de négociants, de médecins et chirurgiens, à un degré bien moindre d'artisans et de laboureurs, habitant les villes principales – des bourses existent cependant, notamment pour les rejetons des défenseurs de la patrie les plus vaillants... ou les orphelins des mêmes. Cette fréquentation est trois à quatre fois inférieure à celle des anciens collèges, une déscolarisation qui profite au secteur privé mais contribue néanmoins à créer un creuset de savoirs et de valeurs communs aux élites républicaines.

La Convention thermidorienne, afin de répondre aux besoins techniques nés de la guerre, de former les élites de la nation et d'assurer une éducation permanente susceptible de diffuser les lumières de la capitale vers la province, crée en l'an III plusieurs écoles spécialisées :

- l'École normale, inaugurée le 9 brumaire (30 octobre 1794). Elle accueille 1 400 élèves recrutés dans tous les départements par voie d'affiche, par les municipalités ou les sociétés populaires, à raison d'un pour 20 000 habitants. Ils ont pour la plupart entre 30 et 40 ans, sont majoritairement des enseignants, parmi lesquels beaucoup d'anciens ecclésiastiques ou membres de congrégations ayant exercé dans les collèges d'Ancien Régime. Suivant les cours des plus grands savants du temps (Volney, Daubenton, Lagrange, Laplace, Berthollet, Bernardin de Saint-Pierre, etc.), ils ont pour mission de diffuser le savoir dans leurs départements d'origine, notamment grâce aux cours imprimés (*Séances de l'École Normale*). Dans la nouvelle, ou prétendue telle, « république des savants », la citoyenneté doit être précédée de l'éducation, parce qu'elle offre les capacités d'analyse nécessaires à son accomplissement. L'« impératif pédagogique » exclut désormais de la démocratie un « peuple enfant » réduit à ses passions et à son ignorance, qu'il est urgent de « dépolitiser ». La Constitution de l'an III envisage même pour l'avenir un cens culturel, jamais appliqué (« Les jeunes gens ne peuvent être inscrits sur le registre civique, s'ils ne prouvent qu'ils savent lire et écrire, et exercer une profession mécanique »)²¹.

- l'École centrale des travaux publics, future Polytechnique, le 7

janvier-mars 1981, p. 39-60 ; Louis TRÉNARD, « Les écoles centrales », *Dix-huitième siècle*, tome 14, 1982, p. 57-73.

²¹Dominique JULIA (dir.), *L'École normale de l'an III. Une institution révolutionnaire et ses élèves*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2016.

vendémiaire (28 septembre 1794) pour former en l'espace de trois ans une promotion de 400 ingénieurs maximum, destinés aux corps techniques de l'armée et recrutés sur concours entre 16 et 20 ans, formés ensuite aux mathématiques, aux sciences physiques et au dessin d'initiation ;

- le Conservatoire des Arts et Métiers le 19 vendémiaire (10 octobre 1794). Au milieu des collections de machines et de matériel scientifique réunies (celles de l'ancienne Académie des Arts, celles du duc d'Orléans, celles de l'Hôtel de Mortagne dues à Vaucanson, par exemple), propres à l'émulation et à l'invention, seront enseignés les arts mécaniques et survalorisée la démonstration. Mais les écoles d'arts et métiers fonctionneront dans un premier temps, et fort difficilement, à Popincourt (École des orphelins militaires), au prieuré Saint-Martin (Société des jeunes français de Léonard Bourdon), puis à Liancourt et à Compiègne ;

- trois écoles de santé, en lieu et place des anciennes universités, à Paris, Montpellier et Strasbourg le 14 frimaire (4 décembre 1794).

Au premier semestre 1795 naissent plusieurs autres écoles spécialisées : pour les muets en janvier, pour les aveugles en juillet, pour les orphelins des défenseurs de la patrie, selon les grands principes de la philanthropie et du patriotisme ; une école d'horlogerie à Besançon en juin, le même mois qu'est créé le Bureau des longitudes ; un Cours de langues orientales vivantes a été ouvert à la Bibliothèque nationale en mars ; le Conservatoire de musique est fondé en août ; le Collège de France remplace l'ancien Collège royal en juillet. Cette œuvre, immense et pérenne, est coiffée à partir du 25 octobre 1795 par l'Institut national des Sciences, Lettres et Arts. Renaissance des académies, il est composé de 144 membres parisiens, d'autant de provinciaux, et de 24 associés étrangers, soit 312 savants recrutés par cooptation. Il est divisé en trois classes au sein desquelles les membres de la Classe des sciences morales et politiques jouent un rôle majeur. Soucieux d'incarner une « encyclopédie vivante », les savants de l'Institut et l'ensemble des professeurs de la République sont appelés par les « Idéologues » Cabanis et Destutt de Tracy à construire une science générale de l'homme qui, fondée sur les principes sensualistes, servira de socle à la mission politique et sociale assignée aux sciences et à leurs représentants.

La force des événements, la vente des biens nationaux, le redécoupage des frontières, la perte des colonies, l'installation de nouvelles administrations ont rendu difficiles les retours en arrière jusqu'à la Restauration, et au-delà. Le Directoire et Empire permettent le retour d'un grand nombre d'émigrés et la promotion fulgurante de parvenus, notamment enrichis par les fournitures de guerre (entretenant de véritables lobbies parmi les représentants, Ouvrard, Flachat, Lamotze, Lanchère, Lannoy, Bodin peuvent compter ainsi sur Reubell ou sur Laporte). Les Chambres consolident les lois qui installent les nouvelles élites. Il revient au Consulat et à l'Empire d'offrir au nouvelles oligarchies l'enseignement secondaire et supérieur sur lequel les révolutionnaires ont achoppé. Par la loi du 11 floréal an X (1^{er} mai 1802), Bonaparte crée les lycées destinés à « l'élite de la nation ». Il faut attendre le 10 mai 1806 pour que soit mise en place l'Université impériale, avec la volonté de reprendre en main des formations que le privé, laïc ou ecclésiastique, a récupérées. Les décrets d'application de 1808 en disent long sur l'inféodation au régime, à laquelle veillera un grand-maître de l'université : « Toutes les écoles de l'Université prendront pour base de leur enseignement 1) les préceptes de la religion catholique ; 2) la fidélité à l'Empereur, à la monarchie impériale dépositaire du bonheur des peuples, et à la dynastie napoléonienne conservatrice de l'unité de la France et de toutes les idées libérales proclamées par les Constitutions » (article 38). L'institution universitaire est secondée par des recteurs et inspecteurs d'académie, et un corps d'inspecteurs généraux. Elle chapeaute toute la pyramide éducative. La fondation de la Légion d'honneur, d'une noblesse d'Empire promue par les guerres et les occupations, l'affirmation de « masses de granite » qui réduisent encore le corps électoral consolident un vivier dans lequel puisent les pouvoirs successifs, ne serait-ce que pour abonder les administrations préfectorales et sous-préfectorales dans lesquelles le clientélisme est roi. La collusion du pouvoir central avec les forces financières est plus évidente encore que sous l'Ancien Régime : un syndicat de banquiers (Perregaux, Fulchiron, Récamier, Malet, entre autres) a parti lié avec le Premier consul. De là, des styles vestimentaires et ornementaux, des divertissements qui font suite à ceux autrefois imposés par les princes : style Directoire, style Empire ; une « distinction », pour reprendre les termes de Pierre Bourdieu, qui se décline aussi en goût contrôlé pour les arts, ou pour les « éprouvettes gastronomiques » de Grimod de la Reynière, faisant mine de rejeter le « populaire ».

Pourtant, la réinvention des systèmes scolaires, les fonctions électives, la reconfiguration du monde académique ont créé de nouveaux horizons d'attente. Les notions d'utilité publique, de mérite, la sanctification du travail, la philanthropie, les luttes pour l'égalité ont modifié les critères de la reconnaissance sociale. Le poids de l'éducation, de la culture, du patrimoine, la reconnaissance par l'opinion publique, sont essentiels à l'émergence des élites nouvelles attirés par la démultiplication des fonctions publiques électives. Pour autant, si l'imagerie a souvent mis en avant les refoulés des temps caduques et les parvenus des temps nouveaux, des puissances demeurent et se sont adaptées. Elles sont fondées sur la propriété foncière (dont la répartition est en partie rebattue par la vente des biens nationaux), sur l'industrie, la banque, le patronat artisanal, le lobby colonial, les parentèles et les clientèles – et le népotisme qui en est l'une des conséquences. Les identités ne sont pas toutes définitivement perdues ou redéfinies, loin s'en faut. Elles perdurent dans le traditionalisme qui motive les hérauts de la réaction royaliste, dans la cohabitation des élites des régimes successifs, dans le maintien de professions anciennes (notamment dans le domaine du droit, du notariat) ou se réinventent à minima en s'adaptant aux lois nouvelles.

Des professeurs méritants, des élèves méritants, une société méritocratique : une fausse « bonne idée »

Michel Amrein

« Si on faisait des tests à l'entrée des manifestations, il n'y aurait pas grand monde » disait un brillant énarque sur Cnews il y a 2 ans ! Cette suggestion de tri social repose sur une idéologie de la méritocratie issue de l'idée discutable du mérite individuel et des pratiques d'exclusion qui en découlent. Où est donc la démocratie ?

1) Reconnaître le mérite : exemple des enseignants.

La notion de mérite est réapparue récemment à propos de la rétribution au mérite des enseignants. Présentant son programme le 17 mars 2022, le candidat E. Macron exposait sa volonté d'étendre les missions des enseignants qui, pour gagner plus, devraient s'engager notamment à remplacer les collègues absents ou accepter de nouvelles missions... lesquelles d'ailleurs pourraient s'intégrer dans un contrat d'embauche des jeunes recrues... Habilité et hypocrisie du candidat ... Proposition qui ne semble plus de mise aujourd'hui. La question de la rétribution au mérite des enseignants est en quelque sorte un serpent de mer des programmes libéraux qui traduit une méconnaissance de la profession. Cette idée demeure dans l'ordre d'un fantasme qui n'a jamais été appliqué stricto-sensu dans ce genre de situation et de profession.

Une prime de « fonction et de résultats » P.F.R avait vu le jour sous la présidence de Nicolas Sarkozy : prime appliquée à des situations particulières et à un niveau semi collectif (travail en équipe, en projets). Disparue sous François Hollande cette prime était remplacée par « régime d'indemnisation des fonctionnaires » qui englobait toutes les primes perçues par les agents notamment « l'engagement professionnel et la manière de servir ». C'est d'ailleurs la ministre de l'éducation nationale de l'époque Najat Vallaud-Belkacem qui supprimait les promotions au choix/mi-choix des enseignants ainsi que leur inspection. À l'évidence le mot et ce qu'il représentait n'était plus dans l'air du temps et gênait. Étaient prévus des « points d'étape » après 7 années d'enseignement destinés à « objectiver les engagements des agents » et à en distinguer 30% qui pourraient bénéficier d'un avancement plus

rapide de carrière ; idem après 13 années puis rendez-vous après 20 ans de carrière pour passage à la « hors classe ». Paradoxalement était créé une « classe exceptionnelle» accessible aux enseignants ayant eu un parcours remarquable : cette classe exceptionnelle représentait une très forte plus-value de salaire (mesure très inhabituelle). En réalité une sorte de prime au mérite était bien toujours présente... Le mot méritant étant d'ailleurs présent et inscrit dans les textes.

L'exemple de l'indexation du salaire des enseignants sur leur mérite montre l'ambiguïté d'une telle mesure et les paradoxes qu'elle contient... mais cette idée perdure.

Logiquement on peut y trouver des avantages.

– Récompenser des salariés qui font de leur mieux est un concept assez basique, attendu par les intéressés et que les enseignants connaissent et pratiquent en récompensant leurs jeunes élèves par des notes, des « bons points », des appréciations,... La rémunération au mérite est une incitation à faire mieux même si les travaux de psychologie sociale montrent qu'il faut être plus nuancé sur le sujet.

– Cette manière de faire peut créer des émulations, un système de concurrence, une certaine fierté pour les bénéficiaires lesquels peuvent donner l'exemple, susciter des envies de faire mieux.

– Pour l'institution –l'Etat pour les fonctionnaires– ou l'entreprise, les salariés les plus performants sont identifiés, peuvent être promus, peuvent témoigner de leurs compétences.

Toutefois cette manière de faire n'est pas exempte d'inconvénients

– alors qu'on mesure tout l'intérêt et les bienfaits du « faire ensemble » et du travail en équipe, indexer les salaires de chacun sur leur mérite ne peut que nuire à cela. Dans un tel système, il y aura des gagnants et des perdants... lesquels pourront s'unir pour faire obstruction et paralyser le système.

– reconnaître et récompenser les méritants suppose des critères, des attendus lesquels peuvent parfois s'objectiver mais le plus souvent dépendent de paramètres bien difficiles à cerner et faciles à remettre en cause.

L'élargissement des tâches, l'étayage et la formation pour les accomplir doublés de méthodes de management plus participatives sont des perspectives assez opératoires pour déterminer des améliorations de la qualité du travail. C'est certes plus couteux que de réduire les missions

des inspecteurs et à terme de s'en passer !

On ose penser que, récompenser des agents au mérite est une manière déguisée de diviser pour mieux contrôler et donner l'illusion d'une amélioration de salaire qui ne bénéficierait qu'à des élus... et incidemment ferait faire des économies à l'État qui ne fait depuis des années que réduire le pouvoir d'achat de ses enseignants et en conséquence les déqualifier socialement. On connaît les conséquences !

2) Mérite et société

Se questionner sur la méritocratie implique que soit abordée la notion de mérite.

Le mot lui-même est polysémique :

–le mérite peut aussi bien renvoyer à une chose digne de récompense, à un style, à un livre...

– le mérite peut également renvoyer à une action : « faire un mérite » c'est-à-dire tirer avantage de quelque chose auprès de quelqu'un...

–mais aussi et surtout le mérite renvoie à une personne digne de récompense ou de punition ou à ce que cette personne a de digne et d'estimable : avoir du mérite pouvant signifier avoir des qualités mais aussi du talent, de l'habileté (dispositions à agir bien : une vertu en quelque sorte).

Cette idée de mérite se rattache à la valeur et à la reconnaissance. Elle est donc liée d'une part à la vertu d'un individu, capacité à agir bien, avec toutes les ambiguïtés de ce qui est bien et mal ; d'autre part à la performance, au travail qui a pu être remarqué, apprécié, voire évalué par un ou des individus de la société.

Le mérite et donc consubstantiellement lié à un individu et à celui ou ceux qui le remarquent, l'évaluent et le font connaître. C'est donc une valeur. Valeur accordée non pas à la naissance mais qui se veut attachée aux compétences et aux efforts de quelqu'un en cohérence avec l'idéal républicain et ses principes d'égalité et de justice sociale. C'est d'ailleurs le socle de l'école républicaine : laquelle se définissait pour ses fondateurs à la fin du XIXe siècle, par la mise en œuvre d'un enseignement qui donnerait à chacun sa place selon ses efforts et ses talents.

La question qui vient immédiatement à l'esprit est : qui distingue et

selon quels critères ? Pourquoi et comment dans une société, qui se veut démocratique peut-on confier un pouvoir de jugement à une personne envers une autre personne ? Est-on certain que cette distinction « d'une personne méritante » est bien appliquée avec discernement et justice ? Ce questionnement conduit à séparer des « gagnants méritants » et des « laissés-pour-compte », sorte de tri qui oublie les fondamentaux que sont fraternité, générosité, gratuité. À la limite, le mérite légitime la jalousie et une sorte de violence néolibérale débridée allant de soi dans une société qui a une propension à l'indifférence et au mépris de l'autre. Cette question complexe et les ambiguïtés qu'elle soulève explique que le mérite et la méritocratie qu'il produit fasse question, tout comme les remises en cause que ce mérite peut induire.

3) Des « méritants »

Le mérite est en partie lié à l'idée de récompense (et à celle de punition) idée à laquelle notre culture est particulièrement attachée ; très largement générée par la famille, elle est renforcée par l'école.

Dès la maternelle le « bon point » ou ce qui le remplace sont la matérialisation d'une récompense accordée aux enfants qui le méritent et sont donc jugés méritants. Très vite l'idée de compétition méritocratique en matière d'orientation scolaire et d'obtention de diplômes selon laquelle les élèves seront récompensés en fonction de leurs efforts scolaires, repose sur une croyance très forte du « quand on veut, on peut ». C'est faire l'hypothèse que chaque élève/ adolescent – les scolarisés – sont capables d'identifier en fonction de leurs intérêts et des informations qu'ils ont, le choix des études qui leur correspondent le mieux. *Qu'est-ce que tu vas faire plus tard ?* Cette représentation qui résiste est mise à mal par l'approche sociologique de l'obtention de diplômes. Bourdieu et Passeron (1964) avaient alerté l'opinion publique et les enseignants sur les limites d'une méritocratie reposant sur la valeur individuelle, l'appétence scolaire et le choix des études. Cette méritocratie était très largement corrélée avec les classes sociales d'appartenance. Elle l'est toujours et plus que jamais. Les travaux expérimentaux de psychologie sociale confirment l'idée que le vouloir réussir à l'école notamment- être méritant-ne peut suffire pour y parvenir. Chaque individu possède sans qu'on sache bien pourquoi des potentialités singulières innées ou des déficits caractérisés innés et/ou acquis qui peuvent faire obstacle à la réussite scolaire quel que soit l'environnement social.

On peut vouloir sans pouvoir. L'origine sociale, le genre, la culture, la langue mais aussi l'école et ses maîtres, la famille pour ne citer que ces quelques exemples sont autant de facteurs dont on sait qu'ils pèsent très lourdement sur les probabilités de la réussite scolaire, les choix d'orientation, la durée des études. Aucun de ces facteurs ne relève du mérite ou du manque de mérite d'un élève. Croire que la réussite scolaire est le pur produit du mérite de chacun et des efforts qu'il a produits et de son talent n'est pas anodin. C'est une croyance qui est rassurante sur le plan individuel mais qui est un obstacle au changement et à la promotion de l'égalité à l'école. Penser que celle-ci est méritocratique peut être très rassurant pour les familles et leurs enfants. Ceux qui réussissent signifient qu'ils méritent leurs diplômes et les positions sociales auxquelles ils pourront prétendre.

4) Du mérite à l'élitisme

Si on définit par élites des personnes qui forment un groupe minoritaire dans une société et qui possèdent une place éminente due à certaines qualités valorisées socialement, on voit qu'il y a à l'évidence des rapports étroits entre les élites et les méritants. Toutefois beaucoup « d'élites » de notre société ne sont pas nécessairement méritantes et beaucoup de personnes méritantes ne seront jamais des élites. Dans « *La tyrannie du mérite* », Michael Sandel souligne et dénonce la récompense excessive que les « hauts diplômés » s'arrogent le droit d'obtenir : à savoir estime sociale, salaires très élevés, pouvoir divers. Pour l'essentiel, ces hauts diplômés sont issus de familles fortunées et/ou culturellement privilégiées. Ces gagnants du système dont beaucoup deviendront des élites sont enviés et/ou méprisés par ceux qui ne sont pas diplômés et qui se sentent parfois humiliés. C'est de cette humiliation que naissent les populismes dont les gilets jaunes ont été une illustration. En martelant les effets de l'excellence, le système scolaire et plus précisément les classes préparatoires aux grandes écoles-CPGE- et les grandes écoles dessinent un monde divisé entre gens intelligents ou très intelligents et les autres. Ceux là forment en partie cette élite qui, forte de ses succès scolaires, de ses rangs de classement, de ses réseaux se constitue en un monde à part, parfois orgueilleux et fier de ses réussites.

« Méritants » à la limite arrogants et légitimant leur situation sociale par les efforts qu'ils ont dû faire pour acquérir droit, pouvoir et argent... Ayant vécu des expériences communes, ils donnent le sentiment d'être à part et savent faire bloc quand leurs intérêts partagés sont menacés. On passe ainsi d'une élite héréditaire à une élite méritocratique ; on sait

combien certaines familles informées usent de tous les moyens pour faire en sorte que se perpétue cette distinction. Cette tyrannie du mérite exerce sur les élèves « héritiers » mais pas que... des contraintes très fortes pour maintenir la caste. C'est la pathologie de la « bête à concours » contactée dans des filières d'excellence connues par les initiés ; parcours engagé dès la naissance où ces jeunes héritiers apprennent à conquérir, à dominer, à se classer, à fournir un travail incessant, à vivre dans l'angoisse de l'échec avec des nuits écourtées. Ces parcours peuvent parfois tourner au burnout...alors on active les réseaux pour en sortir !

Il faut « *sauver les riches* » dit ironiquement Sandel. Dans la plupart des cas le gagnant devenu « élite » est très peu généreux à l'égard des perdants. Le mérite devient tyrannique. Il n'est plus question de valeurs et de récompenses : seul compte le rang de classement au concours et les droits qui s'y rattachent. Ainsi se forme cette caste jalouse de ses prérogatives décidée à perpétuer ses privilèges.

5) Comment lutter contre la méritocratie ?

Il faut d'abord et surtout s'attaquer à la méritocratie scolaire c'est-à-dire déconstruire l'idée de croire que la réussite scolaire est le produit du mérite de chacun, notamment des efforts que l'élève a fait. C'est lutter contre le « si on veut, on peut » même si cet adage est largement partagé par les enseignants et les apprenants. C'est ensuite admettre et faire sien ce que tous les travaux scientifiques s'accordent à prouver et à affirmer que l'origine sociale, le genre, le lieu d'habitation, la culture, les potentialités individuelles, le milieu familial et éducatif, les troubles liés à des difficultés cognitives éventuelles sont autant de facteurs qui déterminent grandement la réussite scolaire, l'orientation, la durée des études. Ces facteurs ne sont aucunement liés à un « manque de » ou à un quelconque mérite personnel ; ils sont pourtant déterminants.

On connaît le poids des représentations et la résistance au changement et donc la difficulté de faire admettre que le mérite est une fiction qui nous fait accepter sans broncher que des « méritants » issus de l'excellence scolaire exercent le pouvoir.

Pour que l'école ne surdétermine pas cette « excellence » par des pratiques liées à des compétitions, des classements, des exclusions fortement corrélées avec des disciplines scolaires, il faut de profondes transformations notamment des mentalités. Les discours ne peuvent

suffire tout comme les dispositifs certes intéressants (réduction des effectifs de CP, zone prioritaire,...) mais qui cachent l'essentiel. À cet effet le système scolaire doit être revu en s'inspirant de ce qui se fait dans certains pays. Il faut repérer et admettre les différences entre élèves et multiplier les occasions d'encourager des qualités individuelles bien réelles –altruisme, persévérance, imagination... qui sont oubliées dans la logique « une matière, une leçon, une note ».

Il faut donc permettre beaucoup de mobilité pour faire éclater le système rigide et imaginer des passerelles entre en classe, dans l'école, dans la famille, dans le champ social... pour multiplier les chances de chacun, susciter des intérêts, encourager et valoriser... Il faut également privilégier le « faire ensemble », adapter et différencier les enseignements à partir des singularités qu'il faut observer et évaluer « scientifiquement » avec une neutralité bienveillante. Le schéma classe/professeur devient beaucoup plus souple et le temps passé à l'école n'est pas qu'un temps d'enseignement. Cela veut dire qu'il faut renforcer et surtout imaginer « l'éducatif » dans les établissements scolaires –collèges et lycées surtout– en disjoignant partiellement le cognitif -les professeurs- et un personnel éducatif renforcé et formé. Donner du sens à ce qui se fait et s'apprend à l'école doit être une priorité d'où la mobilité et la souplesse des structures d'apprentissage cognitifs et un « apprendre à être » systématisé et enseigné dans et en dehors de l'école (école hors les murs).

L'objectif est de tendre à ce que chaque élève prenne conscience qu'il peut se former et faire valoir ses qualités ; cela réduirait l'importance donnée aux apprentissages scolaires stricto sensu et réduirait l'intensité de la compétition. On sait que plus celle-ci est élevée plus elle bénéficie aux élèves issus des milieux favorisés où tout est pensé et fait pour soutenir cette compétition. On pourrait ainsi à l'instar d'autres pays réduire l'importance donnée au concours et au diplôme et lutter contre le consumérisme scolaire. Faisons l'hypothèse que l'école peut devenir un lieu d'épanouissement et d'émancipation.

Soyons utopiste mais demeurons réaliste. Reprenons à ce sujet ce que disait Marc Bloch en 1943 avant d'être arrêté et exécuté par les nazis: « *Ne nous y trompons pas, la tâche sera rude. Elle n'ira pas sans déchirement. Il sera toujours difficile de persuader des maîtres que les méthodes qu'ils ont longuement et consciencieusement pratiquées n'étaient peut-être pas les meilleures ; de dire à des hommes mûrs que leurs enfants gagneront à être élevés autrement qu'eux-mêmes l'ont*

été ; aux anciens élèves des grandes écoles que ces écoles parées de tous les prestiges du souvenir et de la camaraderie doivent être supprimées ». Ancien élève puis professeur à l'Ecole normale supérieure, brillant historien et visionnaire, Marc Bloch osait cette proposition qui figurait d'ailleurs dans le plan Langevin Wallon. La pérennité des grandes écoles lesquelles se sont multipliées et ce qu'elles coûtent pour l'ensemble de la société sont l'illustration du « donner encore plus à ceux qui ont déjà beaucoup » alors que depuis au moins trois décennies on réaffirme qu'il faut « donner plus à ceux qui ont le moins ». Pourquoi continuer, à grand renfort de crédits et de moyens contribuer à ce que des écoles spéciales de type napoléonien dévorent l'université en la privant des meilleurs étudiants ? Nous créons volontairement ces petites sociétés fermées où se développe l'esprit de corps qui ne favorise pas l'esprit de citoyen et s'avère être le vivier de l'élitocratie. Cette spécificité très française fait obstacle à la démocratie et aux valeurs de la république.

Au-delà de l'égalité des chances que l'on promeut et qui apparaît souvent à travers quelques exemples ou réformes (entrée à Sciences-Po) comme « la solution » laquelle ne fait que légitimer le système et donner bonne conscience, ne faudrait-il pas se préoccuper en même temps de l'inégalité des chances et de l'inégalité des places et des « rôles et statuts » des personnes dans la société.

Conclusion

Il faut admettre que l'idéologie de la Méritocratie c'est l'idéologie de la récompense au mérite, argument de légitimation affirmée des inégalités dont les méritants tirent exagérément profit. Ces dominants devenus pour partie l'élite de la société justifient leurs positions et les avantages qui s'y rattachent en disant que leurs statuts et leurs pouvoirs ne sont que justice eu égard aux efforts qu'ils ont faits et au mérite qu'ils ont eu. C'est un axiome qui donne bonne conscience et qui justifie les inégalités. Tous les travaux montrent que tout individu quel qu'il soit peut devenir par sa volonté un « méritant » est un mythe qui comme tous les mythes ont la vie dure ; il faut en avoir conscience et tenter de s'y opposer car ce principe très individualiste ne fait qu'encourager la propension actuelle à une idéologie du narcissisme, du quant-à-soi, de l'égoïsme et de la verticalité (élitisme). C'est l'obstacle à la démocratie. Cette idéologie du mérite individuel est bien « *le poison de l'idéal républicain* » (Guilbault).

La méritocratie dissimule les impasses et les conséquences de la reproduction sociale, naturalise les inégalités et impute à tous ceux qui échouent la responsabilité de leurs échecs.

Œuvrons à nous débarrasser du « *si on veut on peut* » cher à nos institutions, à ceux qui nous gouvernent, à ceux qui nous forment et nous éduquent et construisons d'autres perspectives plus enrichissantes et ouvertes à tous.

Quelques indications bibliographiques

Yves Michaud « Qu'est-ce que le mérite ? » folio essais

Michael Saendel « La tyrannie du mérite » Albin Michel

Martine Fournier « Faut-il en finir avec la méritocratie ? » revue Sciences humaines n° 340

Marie Duru Bellat « Le mérite est-il une illusion ? » dans « le mérite contre la justice » Sciences Po.

Marc Bloch « L'histoire, la guerre, la résistance » Gallimard

David Guilbaud « L'illusion méritocratique » Odile Jacob*

Publications du Cercle Condorcet du Puy-de-Dôme

n°20	2021	Des violences dans la société
n°19	2019	L'Europe entre désir et réalité
n°18	2018	L'égalité des citoyens devant la justice
n°17	2017	Défendre la raison en de sombres temps
n°16	2015	Ce qui rassemble, ce qui divise les hommes
n°15	2014	Informé et/ou manipulé
n°14	2012	La reconnaissance de l'autre : une clef pour vivre ensemble ?
n°13	2010	La réforme des collectivités territoriales
n°12	2009	Que reste-t-il des Lumières ?
n°11	2008	L'enseignement du Français en question(s)
n°10	2007	Judiciarisation de la société : néfaste ou salutaire ?
n°9	2006	Les valeurs de la République face au communautarisme
n°8	2005	Comment maîtriser le pouvoir de l'image ?
n°7	2004	Territoires et citoyenneté : les enjeux des décentralisations
n°6	2002	Le patrimoine en question
n°5	2000	La région Auvergne existe-t-elle ?
n°4	1998	Le service public
n°3	1996	Femme et citoyenneté
n°2	1995	Sport et société
n°1	1994	Condorcet, l'école et la nation

Cahiers disponibles en ligne sur le site

<https://condorcetclermont.fr>